

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE

NOTRE DEPUTE GAGNE SON POINT

LA LOI DE COMPENSATION SUSPENDUE POUR UN AN.

L'an dernier M. Bouchard jugeant que la nouvelle loi de Compensation des Accidents du Travail était contraire aux intérêts des ouvriers et des manufacturiers a entrepris une lutte pour tâcher de la faire remplacer par une loi plus favorable aux travailleurs et aux employeurs.

A la session qui a précédé celle actuellement en cours il faisait ajourner pour un an la mise en vigueur de cette loi. Il affirmait dans le temps que les taux d'assurance seraient tellement élevés qu'ils seraient presque prohibitifs. Ce qu'il avait prédit est arrivé. Il déclarait dans le temps que le seul moyen de réduire ces taux c'était de faire administrer la loi suivant le mode réclamé à l'unanimité par les ouvriers, c'est-à-dire par une commission.

Notre député au cours des deux derniers mois a travaillé sans relâche pour mettre l'opinion publique de son côté. Il a tenu ici et là des assemblées ; il a mis devant la chambre des motions significatives qui ont été reproduites dans la presse française et anglaise de la province.

Son travail ardu a été couronné de succès. Le cabinet vient de décider de retarder la mise en vigueur de la loi pour une année additionnelle ce qui signifie qu'il interviendra avant sa venue en force une nouvelle session. Le gouvernement fera incessamment adopter un bill à cet effet.

Cela signifie que la loi actuelle ne sera jamais mise en vigueur telle qu'elle est. Elle sera amendée dans le sens suggéré par notre député de manière à mieux protéger l'ouvrier tout en diminuant considérablement les charges des employeurs.

UN ARTICLE BLAMABLE

Le vice-président d'une association philanthropique juive vient d'attirer notre attention sur un article dirigé contre les membres de cette nationalité qui viennent s'établir à Saint-Hyacinthe.

Cet article a été publié par une feuille d'annonces qui s'intitule "Saint-Hyacinthe Commercial" et qui est distribuée, dit-on, aux frais des annonceurs à plusieurs milliers d'exemplaires dans la région. Le "Saint-Hyacinthe Commercial" est publié par le propriétaire d'une petite imprimerie, mensuellement en apparence mais à périodes très irrégulières. Ce n'est pas un journal à proprement parler mais plutôt une simple circulaire dans laquelle quelques marchands et un manufacturier groupent leurs annonces.

Comme journal cette feuille n'a aucune importance mais des articles de la nature de celui dont se plaint avec raison l'institution philanthropique juive peut faire un tort incalculable à la cité de Saint-Hyacinthe.

Cet article ridiculise les Juifs et invite les citoyens à les mépriser comme s'ils étaient des gens hors la loi.

Nous ne savons pas qui est l'auteur de cet écrit diffamatoire mais nous n'avons aucune hésitation à dire qu'il ne représente pas les sentiments de la généralité des citoyens de Saint-Hyacinthe.

Nous n'avons aucune objection à ce qu'on recommande à nos citoyens de race française d'encourager les gens de leur nationalité mais on peut faire cette recommandation sans injurier les gens de race étrangère.

La province de Québec est un pays libre et toutes les nationalités ont le droit d'y vivre et d'y être respectées ; les Juifs comme les autres. L'antisémitisme est une folie européenne que les camelots du roy du Nouveau-Monde essaient d'introduire chez nous mais nous savons que notre population a trop le sens de la liberté pour que cette folie devienne épidémique dans la province de Québec.

C'est la première manifestation du genre que nous avons à Saint-Hyacinthe et nous espérons que ce sera la dernière. Nous sommes heureux de constater que cet article insidieux n'a pu trouver place dans aucun de nos journaux locaux responsables.

Il y a eu des Juifs qui ont rendu des services signalés à Saint-Hyacinthe dans le passé. Si nous avons aujourd'hui la manufacture Penmans Limited qui emploie à elle seule plus que le tiers des ouvriers de notre ville nous le devons à deux citoyens de cette nationalité, Messieurs Féodor et Moritz Boas, qui grâce à leur esprit d'entreprise et à leur activité inlassable ont établi ici la compagnie Granite Mills qui a construit ou opéré pendant de nombreuses années les usines qui appartiennent aujourd'hui à la Penmans et qui sont encore à s'agrandir. M. Moritz Boas qui vit encore et qui réside à Montréal trouverait la mentalité de Saint-Hyacinthe bien changée s'il pouvait se convaincre que les sentiments exprimés par cette circulaire étaient ceux d'une partie appréciable par le nombre de nos citoyens d'aujourd'hui.

Nous avons une manufacture de hardes très importante qui vient d'être établie à Saint-Hyacinthe et qui paie des salaires considérables à tout près de deux cents ouvriers ; elle est la propriété de trois Canadiens de nationalité juive qui sont d'excellents citoyens parlant le français comme nous. Ils ont droit au respect des citoyens et c'est une mauvaise oeuvre que d'essayer de soulever notre population contre eux en faisant appel aux plus bas préjugés.

Ce n'est certes pas un moyen d'attirer d'autres industries de même nature à Saint-Hyacinthe que de publier des articles, tendant à inspirer aux masses l'esprit de proscription contre les étrangers.

L'auteur de cet article devrait se rappeler comment notre propre histoire flétrit ceux qui pensaient comme lui lorsque les Acadiens furent chassés de leur pays parce qu'ils parlaient le français et pratiquaient la religion catholique. Les droits des citoyens et des races sont égaux dans ce pays et ce qui est un crime chez les Anglais n'est pas une vertu pour les Canadiens-français.

Il y a un certain nombre de manufacturiers de vêtements qui ont l'oeil sur Saint-Hyacinthe. Ils attendent pour venir chez nous le résultat de l'expérience que sont à faire les messieurs Leibovitch. Des articles comme celui qui vient d'être publié seraient de nature à induire les propriétaires de ces industries à chercher ailleurs qu'à Saint-Hyacinthe des endroits pour s'établir si ces écrits représentaient réellement les idées de la majorité de nos citoyens. C'est pour ne pas laisser s'établir cette légende que nous répudions celui qui vient de paraître dans la feuille volante que nous avons mentionnée.

Encourageons les nôtres, c'est très bien mais respectons les autres. C'est ainsi que nous ferons grandir et prospérer notre ville.

J. D. Bouchard

LA NOUVELLE MANUFACTURE

Il y a eu samedi soir dernier assemblée spéciale du conseil municipal.

Cette réunion avait été convoquée par le Maire Bouchard pour prendre en considération l'entente qu'il avait eue lundi dernier avec le gérant général de cette grande compagnie, M. Barrett.

Tous les membres du Conseil étaient présents à l'assemblée du comité général du conseil qui a précédé l'assemblée publique.

Voici un résumé du rapport que le maire Bouchard a fait à ce comité général.

Depuis environ un mois la compagnie a fait prendre des options sur toutes les propriétés qui ne lui appartenaient pas sur le carré de rue situé entre les rues St-Joseph, Cascades, St-Dominique et la rivière Yamaska.

La compagnie avant de décider de construire a voulu savoir du conseil ce que la ville serait disposé à faire sous le rapport de la diminution des taxes. Comme la loi générale actuelle exige que toute commutation de taxes en faveur des industries soit ratifiée par les électeurs propriétaires et comme les délais requis pour obtenir cet assentiment des propriétaires auraient retardé ce vote à une date à laquelle toutes les options de la compagnie auraient été expirées le maire a obtenu de la législature le pouvoir de faire amender cette commutation par le conseil sans qu'il soit nécessaire de demander le vote des propriétaires.

Le maire s'est entendu avec la compagnie pour n'accorder une exemption de taxes que sur 60% de la valeur de la manufacture que construira la compagnie. Cette exemption ne s'applique ni aux taxes scolaires, ni aux taxes d'eau ou pour la construction de pavages, d'égouts ou de trottoirs.

La compagnie demandait l'abolition de la rue St-Dominique, à partir de la rue Cascades à aller jusqu'à la rivière et la cession de cette partie de terrain. M. Bouchard a exigé en retour que la compagnie cède à la ville une lisière de terrain de quatre pieds de largeur sur toute la longueur de la partie de la rue Cascades s'étendant de la rue St-Dominique au Pont Barsalou. M. Bouchard a demandé cette lisière pour élargir la rue Cascades sur ce carré de rue pour donner une largeur uniforme à la rue Cascades.

Sur la question de la taxe d'eau elle a été fixée à quatre millièmes de la valeur de la manufacture nouvelle pour une période de dix ans en considération du fait que la Penmans s'est engagée à pomper elle-même toute l'eau dont elle aura besoin pour ses fins industrielles.

Le conseil à l'unanimité a approuvé le projet d'arrangement soumis par le maire Bouchard et la résolution suivante a ensuite été adoptée à l'unanimité en séance publique.

Règlement accordant une commutation de taxes à Penman's Ltd et amendant le règlement numéro dix.

Attendu que la Compagnie Penmans Limited a représenté au conseil municipal, par sa lettre en date du 8 mars 1927, qu'elle était disposée à construire, entre les rues Cascades, St-Joseph, St-Dominique et la rivière Yamaska, une manufacture dont le coût, en incluant la valeur du terrain, sera d'au moins \$200,000.00 ;

Attendu que cette Compagnie s'engage à employer dans cette manufacture nouvelle au moins cent ouvriers ou ouvrières (operarii) *Bona Fide*, en sus de ceux qu'elle emploie actuellement et à leur payer au moins soixante et dix mille dollars par année ;

Attendu que cette Compagnie a demandé à la cité de bien vouloir lui céder la propriété du terrain de l'extrémité de la rue St-Dominique, située entre la rue Cascades et la rivière, en échange d'une lisière de terrain d'environ quatre pieds de largeur sur toute la longueur de la partie sud-est de la rue Cascades, à partir de la ligne nord-est de la rue St-Dominique à aller jusqu'au chemin d'approche du pont Barsalou, et ce de manière à faire une ligne droite parfaite à partir de la rue St-Joseph jusqu'au chemin d'approche du Pont Barsalou sur le dit côté sud-est de la rue Cascades ;

Attendu que la Compagnie Penmans Limited s'est déclarée prête à faire cette construction et à opérer cette usine nouvelle à condition que la cité lui accorde une commutation de taxes pour une période de dix ans ;

Attendu qu'il est de l'intérêt de la cité d'accepter la demande de la dite Compagnie ;

Il est en conséquence statué et résolu par règlement de ce conseil ce qui suit, savoir :

1o Le conseil de la cité de Saint-Hyacinthe accorde à la dite Compagnie Penmans Limited une exemption de taxes sur 60% de la valeur réelle et de la valeur annuelle des bâtisses qu'elle construira et qu'elle possédera sur les lots de terre situés entre les rues St-Joseph, Cascades, le prolongement vers le sud-est du côté nord-est de la rue St-Dominique et la rivière Yamaska ainsi que les dits lots de terre, de manière à ce que les dits immeubles ne soient cotisés que sur une proportion de 40% de leur valeur réelle et de leur valeur annuelle telles que portées au rôle d'évaluation.

Cette commutation ne s'applique pas pour fins de cotisations scolaires, ni de prélèvement de taxes d'eau, ni de taxes spéciales imposées ou imposables pour constructions de pavages, trottoirs et canaux d'égouts, et est consentie pour une période de dix ans, à partir du 1er janvier, 1927.

2o Le Conseil municipal consent à fermer la partie de la rue St-Dominique, sur son extrémité sud-est, à partir de la rue Cascades à aller jusqu'à la rivière, et à céder la propriété de la dite partie de rue fermée, à la Compagnie Penmans Ltd.

3o Le conseil consent à n'imposer pour charges d'eau que quatre millièmes de la valeur réelle des immeubles décrits au paragraphe premier pour la période de dix ans désignée au même paragraphe, en considération des engagements assumés par la Compagnie et du fait qu'elle s'approvisionnera elle-même d'eau pour toutes fins industrielles.

4o La Compagnie Penmans Limited, en considération des avantages à elle accordés par le présent règlement, s'engage :

a) A acheter toutes les propriétés qui ne lui appartiennent pas sur les lots de terre situés entre les rues St-Joseph, Cascades, St-Dominique et la rivière, et à y construire une manufacture dont le coût en y incluant la valeur des dits lots de terre sera d'au moins deux cent mille dollars.

b) A y employer au moins cent ouvriers ou ouvrières (operarii) *Bona Fide*, et à leur payer au moins soixante et dix mille dollars de gages par année.

c) A céder une lisière de terrain d'environ quatre pieds de largeur sur toute la longueur de la partie sud-est de la rue Cascades, à partir de la ligne nord-est de la rue St-Dominique à aller jusqu'au chemin d'approche du pont Barsalou, et ce de manière à faire une ligne droite parfaite à partir de la rue St-Joseph jusqu'au chemin d'approche du pont Barsalou sur le dit côté sud-est de la rue Cascades.

d) A permettre à la cité de Saint-Hyacinthe de construire sous la partie de la rue St-Dominique cédée à la dite Compagnie, un égout auxiliaire relié à l'égout collecteur de la rue Cascades.

5o L'article soixante et neuf du règlement numéro dix est remplacé par le suivant :

69.—La rue St-Dominique, parallèle à la rue Bourdages commence sur le côté sud de la ligne du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada, et se continue jusqu'à la rue Cascades, sur une largeur de trente pieds depuis son origine jusqu'à la rue Girouard, et de vingt-deux pieds de la rue Girouard à la rue Cascades.

6o Le maire et le greffier de la cité sont autorisés à signer tout acte aux fins de l'exécution du présent règlement.

Cette résolution conclue l'affaire et les contrats d'achat des propriétés ont été signés cette semaine par les intéressés.

Les travaux de construction de la nouvelle manufacture commenceront au printemps et bien que le règlement ne mentionne que \$200,000.00 comme prix de la construction totale les plans projetés indiquent que la nouvelle manufacture coûtera au moins \$300,000. et il sera employé au moins trois cents ouvriers dans cette nouvelle usine.

Voilà une excellente affaire pour la Cité de Saint-Hyacinthe.

PIECE DE THEATRE INEDITE

MADELEINE

Pièce en Cinq Actes

(Episode de 1837)

Par

ERNEST CHOQUETTE,
de la SOCIÉTÉ ROYALE

(Suite)

LE DOCTEUR. — Il me plaît, ce curé-là. Ce devait être un patriote.

LE CURE. — Oui. Mais il avait de beaux biceps. Aussi pouvait-il demander à son bon Dieu de Chemillé, de n'être ni pour, ni contre. Hélas ! vous me paraissez si faibles à côté des soldats anglais, que je demande, moi, à mon bon Dieu de Chambly, qu'il soit plutôt pour vous et qu'il vous protège !

LE DOCTEUR. — A la bonne heure, Michaudin. Mais on peut toujours se faire tuer, n'est-ce pas ? Les hommes, on les remplace. La liberté, l'honneur, une fois morts, ne reconnaissent plus. Quand on façonne à une race une âme servile, cette race est avilie pour des siècles. Nous sommes responsables de notre Canada bien-aimé devant la postérité, devant nos fils !... Nos fils !... (Sourdement) Et puis moi, j'ai quelqu'un à venger.

LE CURE. — Ne parle pas de vengeance, Pardon, comme pardonna ton Dieu.

LE DOCTEUR. — Pardonner, quand ma haine de patriote se double de ma haine de père. Pardonner, quand je trouve à chaque tournant du chemin, un soldat anglais pour raviver ma douleur ? Pardonner ! Pourquoi, sont-ils ici, eux, s'habituant à marcher longtemps, à viser juste ? Pour tuer les nôtres ! Et l'on est témoin de ce spectacle, toi, moi, nos enfants, et l'on voudrait... Tiens, il y a dix jours au bal des Rouvilles, Madeleine, notre Madeleine, la soeur de Gabriel, dansait avec un officier anglais ! Elle dansait avec ce Percival Smith que je vis, un soir inoubliable de deuil, tandis que mon fils expirait, et qui se donnait des airs de gentilhomme, avec ses honneurs militaires ! Et voilà trois fois que je le rencontre, rôdant autour de nous, chez tous ceux de nos amis dont les maisons lui sont ouvertes ! Ah ! celui-là, qu'il prenne garde et qu'il s'écarte de mon chemin !

LE CURE. — Calme toi, Ribaud. La discussion t'échauffe. Je vais te laisser seul, et demain, comme de coutume, je te trouverai content dans ton laboratoire que je fréquente depuis vingt ans.

LE DOCTEUR. — Au revoir, mon vieux, mon seul ami, presque mon frère. (lui donnant un journal) Tiens ! tu oublies le "Libéral."

LE CURE. — Il y a quelque chose ?

LE DOCTEUR. — Oui, le dernier discours de Papineau. Ah ! le grand patriote et le fier orateur !

LE CURE. — C'est beau ?

LE DOCTEUR. — Tu en jugeras. Du Danton.

LE CURE. — Hum... Tu sais, le citoyen Danton et moi... Enfin, donne ta feuille incendiaire, vieil insurgé. Moi je vais prier mon bon Dieu de Chambly. A demain Ribaud.

LE DOCTEUR. — A demain, Michaudin.

SCENE V.

Le DOCTEUR, puis MADELEINE.

(Le Docteur rêve un moment, assis dans son fauteuil. Madeleine entre sur la pointe des pieds. Le jour baisse).

MADELEINE. — Vous êtes seul, mon père ?
LE DOCTEUR. — Oui, mignonne, tout seul, tout seul avec toi, pour terminer ce soir de fête. Viens t'asseoir près de moi, comme quand tu étais toute petite. (Elle s'assied sur un siège bas, aux pieds du docteur). Te souvient-il de ton enfance ? Vous étiez là tous deux, sur mes genoux, avec les mêmes cheveux fins et les mêmes yeux bleus. Je vous disais de belles histoires, les légendes du pays natal, de la vieille et de la Nouvelle-France, puisque ce sont les mêmes, et que, si nous avons changé de drapeau, nous n'avons pas changé de patrie.

MADELEINE. — Oui... je me souviens.

LE DOCTEUR. — A présent, nous restons seuls serrés, l'un contre l'autre, et tu mêles ta chevelure blonde à mes cheveux gris. Dix-huit ans, mignonne ! Que te conseillent-ils, tes dix-huit ans ?

MADELEINE. — De vous aimer toujours.
LE DOCTEUR. — Oui, toujours par-dessus tout, n'est-ce pas ?

MADELEINE. — Par-dessus tout, oui. A moins qu'un jour, le chevalier des contes de fées...
LE DOCTEUR. — Oui, le Prince Charmant, à qui rêvent les jeunes filles ! Il se lèvera ce jour redoutable et béni, où je te conduirai dans notre vieille église moussue, pour en sortir sans ma

MADELEINE

Suite de la page 1

filles à mon bras. Mais peut-être ton Prince Charmant ne t'emmènera-t-il pas bien loin d'ici ?

MADELEINE. — Ah ! non, papa ! J'espère qu'il demeurera tout près.

LE DOCTEUR. — Et je pourrai chanter alors à côté du berceau de tes enfants les chansons que je chantais à côté de ton berceau. C'est tout, mignonne, ils ne te disent rien de plus clair, tes beaux dix-huit ans, tout parfumés de roses fraîches cueillies ?

MADELEINE. — Que me diraient-ils, père ?

LE DOCTEUR. — Je ne sais ! La tête d'une petite fille est si fantasque ! Tu me racontes toujours tout, n'est-ce pas ?

MADELEINE. — Oui, papa.

LE DOCTEUR. — Tout, comme à ton gros cahier ?

MADELEINE. — Mon gros cahier ?

LE DOCTEUR. — Oui, le gros cahier jaune qui renferme tes pensées jeunes et tes rêves.

MADELEINE. — Je lui confie, comme à vous, ce qui me traverse la cervelle. Des folies !... des souvenirs de bal !...

LE DOCTEUR. — Le nom de tes danseurs, peut-être ? (Madeleine fait signe que oui) Le mien, alors, puisque tu m'as fait le plaisir de danser avec moi, chez les Rouville. Celui de Gaston, de ses amis ?

MADELEINE. — Oui, papa.

LE DOCTEUR. — (la voix insensiblement altéré) Celui du capitaine Smith ?

MADELEINE. — (ferme) Oui, papa.

LE DOCTEUR. — (debout) Ah ! celui-là, ne l'écris plus jamais. C'est un ennemi.

MADELEINE. — Un ennemi !

LE DOCTEUR. — Oui. Je t'expliquerai plus tard. Pas ce soir, le soir de ta fête... N'y a-t-il pas assez de bons Français, autour de toi, qui parlent la douce langue de ta mère. Ne sache jamais que cette langue-là, ma fille, et le jour où tu me quitteras, prononce en français les paroles qui engagent à toujours la vie.

MADELEINE. — Je vous le promets, mon père ! (Elle sort)

SCENE VI

Les mêmes — BAPTISTE.

BAPTISTE. — Monsieur le docteur, ben l'bonsoir.

LE DOCTEUR. — Tu viens me chercher Baptiste ?

BAPTISTE. — Oui, Monsieur le Docteur, rapport à ma femme, qui aura besoin de vous, vous savez... comme l'an passé.

LE DOCTEUR. — Cette Josette ! Dis à François d'atteler Carillon.

BAPTISTE. — Il l'attelle, monsieur le Docteur.

LE DOCTEUR. — Je te suis. Le temps de prendre mes instruments, pour faire peur aux sauvages. (Baptiste sort) (à Madeleine à travers la porte) Au revoir, chérie. Je rentrerai tard, peut-être demain matin seulement. Ne m'attends pas.

MADELEINE. — (rentrant) Ne vous fatiguez pas trop, mon père.

LE DOCTEUR. — Dors bien, mon enfant. (Il la baise au front en sortant, elle lui rend son baiser.)

MADELEINE. — (seule) Pauvre père ! Encore une nuit sans sommeil, avec ses malades ! Ah ! le voilà qui monte en voiture ! Bonsoir, papa !

(La voix du docteur) Bonsoir, Madelon.

MADELEINE. — Bonsoir ! Elle agite son mouchoir. (Bruits de grelots s'éloignant. Elle s'assied, rêve un instant) Percival !

SCENE VII.

MADELEINE, seule.

Percival !... Pourquoi tout le monde m'en parle-t-il ? Je n'y pensais pas ?... Eh bien, non, Madeleine, ce n'est pas joliment de mentir ! Tu y pensais au beau capitaine dont tu ne disais pas le nom à ton père. Tu y penses, maintenant, par cette belle soirée d'août. (Au loin, la retraite sonne) La retraite ! Pense-t-il à moi comme je pense à lui ? (La retraite va diminuant, très douce, très lointaine) Quelle divine soirée ! comme on aurait besoin d'avoir autour de soi quelqu'un qui vous aimât. Percival !... Je suis triste et joyeuse à la fois, et je voudrais pleurer et chanter tout ensemble. (La retraite s'éteint) Chante plutôt Madeleine, Chante !... Il me souvient d'une vieille mélodie triste et naïve que mon vieux François jadis chantonnait pour m'endormir.

(chanté presque murmuré d'abord)

Derrière chez nous y a champ de pois (bis)

J'en cueillis deux j'en mangis trois.

Fendez le bois, chauffez le four.

Dormez la belle il n'est point jour !

Tous mes parents venaient m'y voir (bis)

Celui que j'aime ne vint pas,

Fendez le bois, chauffez le four....

(Une voix d'homme se joignant à la sienne)

Dormez la belle, il n'est point jour !

SCENE VIII.

MADELEINE - PERCIVAL en civil.

MADELEINE. — (poussant un cri) Ah !

PERCIVAL. — Bonsoir, Made... moiselle.

Je vous souhaite, moi aussi, une bonne fête, et je vous prie d'accepter ces quelques fleurs.

MADELEINE. — Comment avez-vous su ?

PERCIVAL. — Par vous-même, le jour où j'ai eu le bonheur de vous rencontrer sur la route du fort et de vous accompagner jusqu'aux premières maisons du village.

MADELEINE. — C'est vrai. J'oubliais. Ou plutôt, je n'oubliais pas, mais je pensais que vous oubliiez.

PERCIVAL. — Oublier ! Voilà deux heures que j'erre autour de votre maison, cherchant un moyen de vous les offrir, je me suis glissé dans le jardin, et me voici. Je vous souhaite une bonne et heureuse fête.

MADELEINE. — Plus rien ne manque à mon bonheur. Si ! Gabriel.

PERCIVAL. — Ce frère que vous aimiez tant ?

MADELEINE. — Oui. Voilà deux ans qu'il est mort. Un accident de chasse....

PERCIVAL. — Je me souviens. On en a parlé dans le pays.

MADELEINE. — A vingt ans ! C'est affreux, n'est-ce pas ? Mais depuis que je vous connais, je ne sais pour quoi, la tristesse me visite moins souvent. Au bal, quand vous m'avez rencontrée, au lieu de me répéter des fadeurs, vous m'avez tout de suite parlé à cœur ouvert, et je me suis sentie à l'aise avec vous.

PERCIVAL. — Le bal me semblait pareillement morose avant votre arrivée, mais tout de suite....

MADELEINE. — Vous devez bien vous ennuyer au fort.

PERCIVAL. — Non, J'aime mon métier et mes soldats. Et puis, comment pourrais-je m'ennuyer, avec le joli souvenir qui me tient compagnie aux heures de solitudes ?

MADELEINE. — Un souvenir ?

PERCIVAL. — Un souvenir blond, en robe de bal.

MADELEINE. — Moi non plus, je ne m'ennuie jamais. Seulement, c'est un souvenir rouge qui me tient compagnie.

PERCIVAL. — Vous avez beaucoup d'amies ?

MADELEINE. — Quelques-unes. Peu de très intimes. Louise de Rouville, peut-être. J'ai aussi quelques amis. Gaston de Grosbois, par exemple, mon cousin, qui succèdera sans doute à mon père. On veut me le faire épouser. C'est une coalition.

PERCIVAL. — Ah !

MADELEINE. — (vivement) Mais je ne veux pas.

PERCIVAL. — Qui sait si vous n'avez pas tort ?

MADELEINE. — Oh ! je l'ai connu trop petit, je ne pourrai jamais le prendre au sérieux. Et vous, avez-vous quelques amis, au fort, parmi les officiers ?

PERCIVAL. — Un seul de mes camarades mérite le titre d'ami. C'est le capitaine Archie Lovell. Vous le connaissez, n'est-ce pas ?

MADELEINE. — Je ne le connais que de vue. Une belle figure de vieux soldat, avec une balafrure terrible, et des yeux noirs très doux et très tristes.

PERCIVAL. — Lui-même. Nous passons ensemble des heures à parler de vous.

MADELEINE. — De moi ?

PERCIVAL. — De vous et des vôtres. Voilà vingt ans que le capitaine Lovell habite le pays.

MADELEINE. — Il ne vous a rien dit, je pense, qui ne soit à notre louange ?

PERCIVAL. — Non certes ! D'ailleurs, je ne l'aurais pas permis. Vous n'avez pas peur de moi, vous, parce que je suis anglais ?

MADELEINE. — Les Anglais sont donc des ogres ?

PERCIVAL. — Non, mais beaucoup de vos compatriotes nous haïssent comme des oppresseurs.

MADELEINE. — Je n'entends rien à la politique. Je sais seulement que vous, qui semblez si terrible, en haut de votre grand cheval noir, quand vous commandez vos soldats, vous me parlez toujours très doucement, comme à une sœur. Avez-vous encore vos parents ?

PERCIVAL. — Mon père est mort aux Indes. Ma mère vit encore.

MADELEINE. — Loin d'ici ?

PERCIVAL. — Loin d'ici, enfermée avec ma jeune sœur dans notre vieux manoir du pays de Galles, un vieux manoir qui ressemble de loin à celui de votre Belle au Bois dormant.

MADELEINE. — Il s'éveille quand vous en franchissez le seuil.

PERCIVAL. — N'est-on pas toujours un Prince Charmant pour sa mère ?

MADELEINE. — Vous l'aimez bien ?

PERCIVAL. — Naturellement, comme vous aimez votre mère sans doute.

MADELEINE. — Ou comme j'aurais aimé ma pauvre maman. Vous êtes heureux d'avoir conservé la vôtre. Papa est très bon, mais il y a des choses qu'une mère seule sait deviner.

(Dix heures sonnent)

PERCIVAL. — Dix heures ? déjà ?

MADELEINE. — Vous avez dit : déjà ?

PERCIVAL. — Oui, déjà dix heures : je dois rentrer au fort.

MADELEINE. — La lune éclaire comme en plein jour. Vous n'avez pas peur, je suppose, un soldat ?

(Le couvre-feu sonne au fort)

PERCIVAL. — Un soldat n'a pas peur, mais il obéit. Entendez-vous le couvre-feu qui sonne ?

MADELEINE. — Puisque vous êtes le chef !

PERCIVAL. — Raison de plus !

MADELEINE. — Ah ! comme vous devez bien savoir commander, pour obéir de la sorte ! On voudrait servir sous vos ordres. Quand une place de cantinière sera vacante à votre compagnie ?..... Il est très coquet le costume des cantinières.

PERCIVAL. — Bénissez Dieu de n'être pas cantinière à la deuxième Compagnie du troisième bataillon !

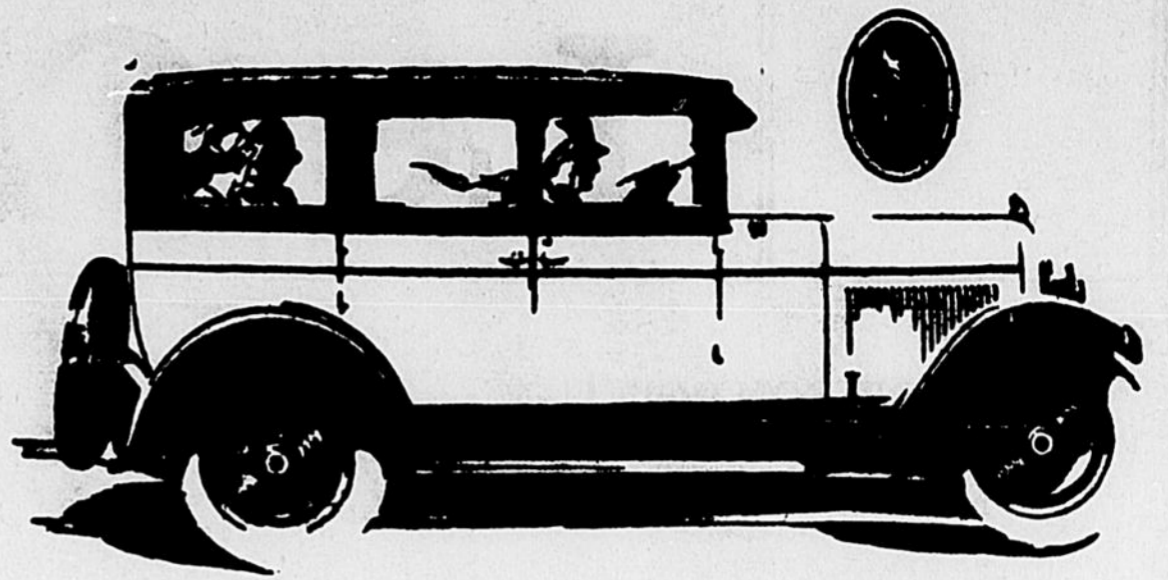
MADELEINE. — Pourquoi ?

PERCIVAL. — Parce que la vie du fort est si monotone ! Allons, je dois partir. Adieu les rêves. — Un mot encore. Quel est donc le dernier vers de la chanson que vous chantiez tout à l'heure ?

MADELEINE. — "Celui que j'aime ne vint pas".

PERCIVAL. — La chanson a-t-elle dit vrai..... Madeleine ?

MADELEINE. — Vous m'avez interrompu, il y a encore un couplet.



Vogue Triomphante

Un des facteurs qui, en trois ans, ont porté le Chrysler de la vingt-septième à la quatrième place a été l'immense supériorité — pour l'apparence, la dimension et le rendement — du modèle Chrysler "50" sur les quatre autres marques de 4 cylindres qui atteignent une production considérable.

\$ 1045

et plus

Par la simple comparaison avec ces quatre autres autos à 4 cylindres, le public a découvert dans le Chrysler "50" des éléments de supériorité si frappants qu'il a été forcé d'exprimer une préférence marquée en sa faveur.

Coupé, \$1045
Routière, \$1045 (Siège extérieur moyennant supplément.)
Coach, \$1080 Sedan, \$1150.

(Illustré ci-dessus)
F. à B., Windsor, Ontario (transport seul à ajouter). Les prix comprennent toutes les taxes, pare-chocs avant et arrière, pneu de rechange avec enveloppe et réservoir plein d'essence.

Tous les autos Chrysler sont protégés contre le vol par le système Fedco. Les dépositaires du Chrysler sont autorisés à accorder des facilités de paiement. Renseignez-vous sur l'attrayant système qu'ils ont à cet effet.

Sièges spacieux donnant tout l'espace voulu pour une famille.
Capitonnage mohair-peluche.
50 milles à l'heure et plus.
5 à 25 milles en 8 secondes.
30 milles au gallon.

Dépositaires dans la région

Garage Central, Granby
A. G. Garon, Drummondville
Léopold Péroudeau, Sorel
Eusèbe Gaudet, St-Madeleine

CHRYSLER "50"

BUILT AS ONLY CHRYSLER BUILDS

GARAGE DROLET

55 rue St-François, Tel. 280 St-Hyacinthe, P.Q.

CHRYSLER MODEL NUMBERS MEAN MILES PER HOUR

BANQUE et AGRICULTURE

LES services de banque qui conviennent à l'agriculteur diffèrent selon le lieu et la nature de l'exploitation qu'il dirige.

Quels que soient vos besoins, vous trouverez à la Banque de Montréal exactement ce que vous désirez.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817

L'actif dépasse \$780,000,000

PERCIVAL. — Peut-on le connaître ce couplet final ?

MADELEINE. — Le voici : (Elle chante doucement)

"Celui que j'aime ne vint pas ! Je l'aperçois venir là-bas !"

Et vous êtes entré. Sauvez-vous. Adieu ! (Elle rentre vivement dans sa chambre).
PERCIVAL. — (seul) Adieu... pour longtemps, peut-être. Qui sait ? Pour toujours ?
RIDEAU.
(A suivre)

COLONNES FEMININES:

JALOUX

(Poésie inédite)

COMMENT me pardonneriez-vous,
Dites-moi, mon bel amour tendre,
De cacher dans mon sein jaloux
Un coeur qui ne veut rien entendre ?

Jaloux, ce n'est pas beau, je sais.
Mais à voir sur ton cher visage
Tant de tendresse, c'est assez ;
Je perds tous mes goûts d'être sage.

Malgré l'appel de ma raison
Je me sens mordu par l'envie,
Quand je pense que ta maison
A tous les secrets de ta vie.

J'envie au moins subtil passant
Le beau plaisir de voir ta bouche,
Et je suis jaloux jusqu'au sang
De chaque objet que ta main touche.

Rien qu'à songer au moindre émoi,
Au moindre frisson que ta gorge
Peut avoir en dehors de moi,
Mon coeur brûle comme une forge.

Pardonne-moi, si mon amour
N'est pas aussi beau que ton rêve.
Mais je viens à toi sans retour
Comme la mer vient à la grève.

St-Paul, Minnesota, août 1926.

ROBERT CHOQUETTE.

SOUVENIR !

Pour vous cher Grand
Bébé.

Ce fut à vous, cher ami, que je
révai, ce fut aussi aux heures mé-
lancoliques que j'ai passé à votre
chevet que mon esprit se plut à é-
voquer en cette heure de solitude.

Vous ne pouvez concevoir l'im-
mense de ma douleur en nous
voyant ainsi souffrir, incapable de
soulager votre souffrance, ou d'ap-
porter un baume consolant à vos
paroles de découragement.

En lisant dans vos yeux la tris-
tesse, en voyant votre âme en
pleurs, je me suis sentie émue et
j'aurais désiré vous voir à cet âge
candide, dont une caresse, une
douceur suffisent pour faire ou-
blier les douleurs pour sécher les
larmes. Alors, je vous aurais ber-
cé tout doucement. J'aurais posé
mes lèvres sur votre front perlé de
pleurs froids, mais vous n'êtes
plus ce mignon bébé ! Vos 23
ans sont en fleurs, ils sont pour
moi une barrière infranchissable et
dont je m'obstine à franchir pour
vous apporter un peu de consola-
tion et de soulagement.

Les larmes qui sont venues rou-
gir vos beaux yeux, perles précieu-
ses, je les voyais tomber nombreu-
ses sur vos joues, que la fièvre a-
vait teintées de roses, ces larmes
d'hommes qui disent tant de dou-
leur !

Quoi ! vous avez songé de mour-
rir ? Vous à qui un avenir brillant
est réservé ! Non petit M
vous ne mourrez pas et écoutez
votre soeur qui bien affectueu-
sement se penche vers vous et qui
veut que malgré votre douleur
vous entendiez une voix douce
comme l'espérance vous dire : "Ne
désespérez pas encore M pour
vous l'heure du trépas n'est pas
encore sonnée vous ne parti-
rez pas avant d'avoir tout tenté,
quoi, vous partirez et vous laissez
votre petite soeur seule à lut-
ter dans le grand chemin de la vie ?
Non, soyez courageux, relevez vo-
tre front, essuyez vos larmes et
fixez les yeux sur le brillant avenir
qui vous est offert. N'ayez plus
de faiblesses, soyez fort car
vous brisez le coeur de "Jeune Rê-
veuse" qui ce soir étouffe ses san-
glots car perdre M est

briser son bonheur. Vraiment ce
serait cruel de briser deux vies.

Donc espérons que le bonheur
viendra à nous et permettez-moi
de déposer sur votre joue, un fra-
ternel baiser, cimentant ainsi à ja-
mais notre mutuelle amitié !

Soeurte,

Jeune Rêveuse.

Le 20 fév. 1927.

L'EMPOISON- NEMENT.

(Résumé d'une conférence de M.
I. H. Erb, M. B., de Toronto)

L'oxyde de carbone est un gaz
sans couleur, sans goût et virtuel-
lement sans odeur, qui n'a aucune
action irritante sur les muqueuses
du système respiratoire. Ces pro-
priétés empêchent qu'on puisse le
dépister par aucun des cinq sens.
C'est donc un gaz des plus traîtres,
parce qu'il peut être présent en
quantité dangereuse sans qu'on en
soit averti. Dans le gaz d'éclairage,
on trouve un certain facteur de
sûreté dans l'odeur des hydro-
carbonés qui accompagnent l'oxy-
de de carbone, mais malgré cela, il
y a des empoisonnements acciden-
tels, parce que cette odeur peut ne
pas être perçue par les personnes
qui dorment profondément ou
dont l'odorat est défectueux.

La source principale de l'oxyde
de carbone est le gaz d'éclairage
qui, d'après la Metropolitan Life
Insurance Company, est responsa-
ble de plus de 90% des décès cau-
sés par cet oxyde. Dans l'Ohio, é-
tant où le gaz naturel est très em-
ployé pour le chauffage, les chauf-
ferettes à gaz sont responsables de
près de 66% des décès et le gaz
d'épuisement des automobiles
vient en second rang, avec à peu
près 10% des décès. D'autres
sources d'empoisonnement sont les
bouilloires à réchaud à gaz, les
poêles de cuisines et le gaz qui s'é-
chappe des poêles et des fourna-
ises, les fumées du charbon de bois,
du bois carbonisé et des fours à
chaux.

L'élément dangereux de ces gaz
ou fumées de quelque sorte qu'ils
soient, est l'oxyde de carbone qui
s'y trouve dans des proportions

Engrais Alimentaires

La quantité d'engrais sur le mar-
ché est plutôt restreinte.

Nous avons encore quelques chars
complets de son et gru.

Hâtez-vous de nous donner vos
commandes.

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

114, rue St-Paul Est, : : Montréal

variables. La quantité varie de-
puis 1 à 17 pour cent dans le gaz
des poêles et des fournaies à char-
bon et des réchauds à gaz, jusqu'à
30% et à 35% dans le gaz d'éclairage.
Dans les gaz d'épuisement
des autos, il est présent pour à peu
près 7%, d'après Yandell Hender-
son. Dans le cas des réchauds à
gaz pour réservoir à eau, ce n'est
pas l'oxyde de carbone du gaz lui-
même, mais l'oxyde contenu dans
les produits de la combustion in-
complète du gaz-combustible qui
est responsable de l'asphyxie.

Le mode d'action de l'oxyde de
carbone, quelle qu'en soit la sou-
ce, a été définitivement fixé. On
sait depuis longtemps que cet oxy-
de possède une vive affinité pour
la matière colorante du sang,
l'hémoglobine. Cette affinité
pour l'hémoglobine est à peu près
300 fois plus grande que celle de
l'oxygène et, comme la fonction
de l'hémoglobine est de transpor-
ter l'oxygène des poumons aux tis-
sus, on comprend qu'en présence
de carbone dans l'air la capacité
de fixation de l'oxygène par l'hé-
moglobine soit sérieusement para-
lysée. L'affinité de l'oxyde de
carbone pour l'hémoglobine est
non seulement beaucoup plus
grande que celle de l'oxygène, mais
il se forme un composé : la car-
boxyhémoglobine, qui possède une
stabilité beaucoup plus grande
que l'oxyhémoglobine. C'est ce-
te propriété qui est responsable
du déplacement de l'oxygène dans
le sang, d'où une véritable as-
phyxie interne, et devant le man-
que d'oxygène la nutrition de
tous les tissus est empêchée.

Les symptômes de l'empoison-
nement par l'oxyde de carbone va-
rient considérablement selon que
cet empoisonnement est aigu ou
chronique. Dans l'empoisonne-
ment aigu, il peut ne pas y avoir
d'autres symptômes que l'assou-
pissement, le malade s'endormant
pour ne plus se réveiller. D'autres
fois, il peut y avoir des battements
à la tête, de l'affaiblissement des
genoux, de l'éblouissement; le ma-
lade tombe à terre avant d'avoir
eu le temps de se sauver en un en-
droit sûr.

Dans l'empoisonnement chroni-
que, il y a une grande variété de
symptômes. Le malade se plaint
de mal de tête, d'étourdissements,
de nausées et même de vomisse-
ments ; ce sont des symptômes
communs chez les employés de
garages. Il peut y avoir de plus de
la faiblesse générale, de l'engour-
dissement ou des fourmillements
aux mains et aux pieds. Ces sym-
ptômes, très marqués après une ex-
position de quelques heures à de
petites quantités de gaz, peuvent
disparaître après que le malade a
passé quelque temps à l'air frais,
renvoient s'il s'expose de nou-
veau au gaz.

Dans les maisons chauffées au
gaz, les femmes se plaignent sou-
vent de maux de tête, de lassitude,
de vertiges et de nausées, et tout
cela est dû à l'oxyde de carbone.

Les précautions à prendre pour
éviter l'empoisonnement par l'oxy-
de de carbone peuvent se grouper
sous trois chefs, selon la source du
poison.

1o.—Gaz de fournaise et de
charbon.

Avant d'allumer les fournaies à
l'automne, il faut examiner so-
igneusement la tuyauterie qui se
rouille souvent pendant les mois
d'été. La même précaution, quoi-
que peut-être moins nécessaire,
doit être prise avec les tuyaux du
poêle. Après qu'on a allumé le
charbon, il faut éviter de trop fer-
mer la clef du tuyau.

2o.—Gaz d'éclairage et de
chauffage.

(a) Eviter les tuyaux en caou-
chouc et si l'on se sert de tuyaux
flexibles de n'importe quelle espèce,
les examiner fréquemment
pour voir s'ils n'ont pas de fis-
sures. Beaucoup de morts sont at-
tribuables chaque année à des
tuyaux en caoutchouc fissurés.

(b) Raccorder avec la chemi-
née tous les appareils à gaz, com-
me poêles de cuisine, chauffeferettes
et réchauds pour l'eau. Ceci per-
met aux produits de la combustion
de s'échapper à l'extérieur.

(c) Ne jamais mettre de ré-
chaud à gaz dans une chambre de
bain, à moins de le raccorder à la
cheminée, parce que cette pièce est
toujours petite et qu'on en ferme
la porte et la fenêtre quand on
l'occupe, de sorte qu'il faut bien
peu de temps pour qu'elle se charge
lourdement d'oxyde de carbone.

(d) Ne jamais laisser un bec
de gaz trop bas. La pression peut
baisser et le bec s'éteindra ; si la
pression revient ensuite, le gaz se
répand dans la pièce.

(e) Ne jamais dormir dans une
chambre où il a un réchaud ou au-
tre appareil à gaz allumé.

3o.—Epuisement des gaz d'auto.

Il semble que le meilleur moyen
de prévenir les accidents dus à
cette cause soit de l'expliquer au
public en fournissant à chaque
propriétaire d'automobile, en mé-
me temps que son permis et son
numéro, des imprimés sur ce sujet.
Ceci pourrait se faire par coopéra-
tion entre le Service d'hygiène de
chaque province et le bureau d'é-
mission des permis d'auto, à cha-
que renouvellement. On pourrait,
par exemple, faire publier par le
Bureau d'hygiène une carte à peu
près deux fois plus grande que la
plaque sur laquelle serait imprimé
en noir et en rouge quelque
chose comme ceci :

DANGER

Ne flirtez pas avec la mort en fai-
sant marcher votre engin dans
un garage fermé.

L'automobile, en se mettant en
marche, décharge par son tuyau
d'échappement 1 PIED CUBE à
LA MINUTE D'OXYGENE DE
CARBONE MEURTIER. Dans
un garage de dimensions ordina-
ires, soit 10 pieds par 10 par 20, il
faut moins de deux minutes pour
produire une quantité d'oxyde de
carbone suffisante pour obtenir une
concentration nuisible à la santé.
En 5 minutes, l'air en contient
assez pour produire l'asphyxie et
en quelques minutes de plus la dose
sera fatale.

DONC, tenez les portes et les
fenêtres du garage ouvertes pen-
dant que vous faites marche: l'en-
gin.

TRAITEMENT D'URGEN-
CE.—Transporter immédiatement
dehors les personnes abattues par
le gaz et si les mouvements respi-
ratoires sont arrêtés, leur donner



Le CIMENT "CANADA" est toujours à la portée de l'acheteur

Lorsque vous commencez une construction vous
voulez naturellement la compléter dans le plus
court délai possible. L'emploi du ciment
"CANADA" dans cette construction facilitera
la tâche, car on peut se le procurer en tout temps
et en n'importe quelle quantité désirée. Le mar-
chand dans votre localité a toujours en mains
une quantité considérable de ciment "CANADA"
et il peut toujours se fier sur nos immenses entre-
pôts et notre grande production.

Employez toujours le ciment "CANADA" le ci-
ment recommandé et de qualité absolument uni-
forme dans les constructions à l'épreuve du feu,
économiques et permanentes.

Notre Bureau de Renseignements est à votre dispo-
sition pour tout ce que vous tenez à savoir au sujet
de travaux où le béton peut être employé. Consultez-
nous ou écrivez-nous; ce service est gratuit.

Canada Cement Company Limited

LE BETON
CANADA CIMENT
EST PERMANENT

Edifice Canada Cement Company
Carré Phillips Montréal

Bureaux des ventes:
Montréal Toronto Winnipeg Calgary



Bannissez le travail pénible
du ménage du Printemps
grâce à un

Aspirateur EMPIRE

\$ 2.00 comptant vous en assure
la possession

Profitez de cette offre exceptionnelle
et rendez agréable le travail du ména-
ge en bannissant le travail échinant. Il
suffit de payer \$2 comptant puis \$1
par semaine jusqu'à ce que \$38.50
aient été ainsi versés pour vous assurer
pour toujours la possession d'un Aspi-
rateur (balai électrique) Empire. Prix au
comptant \$35. Procurez-vous votre
aspirateur dès aujourd'hui.

SOUTHERN CANADA POWER
COMPANY LIMITED



"Appartenant à ceux qu'elle sert"

de la respiration artificielle.

ACCROCHEZ CECI DANS
VOTRE GARAGE.

Il est suggéré par M. le Dr. L.
A. Chabot, inspecteur régional du
Service provincial d'hygiène, qu'un
tube soit installé dans les gara-
ges, avec une extrémité passant à

travers le mur et s'ouvrant à l'ex-
térieur. L'autre bout, s'adaptant
au tuyau d'échappement de
l'auto et, de cette façon, les gaz
s'échapperaient directement dans
l'air extérieur pendant la mise en
train du moteur.

(Bulletin Sanitaire)

LA SESSION A QUEBEC

Correspondance spéciale au "Clairon"

QUEBEC, 17.—Les travaux de la chambre avancent rapidement et la session tire à sa fin.

Le gouvernement a introduit ses principales mesures ministérielles et la discussion commence à être plus vive.

Les mesures les plus importantes du gouvernement qui ont commencé à être étudiées par la Chambre et qui seront certainement adoptées sont les suivantes:

Une loi pour créer une commission d'arbitrage pour déterminer les dommages causés à certains riverains par l'exhaussement du niveau du Lac St-Jean. Cette commission sera composée de trois ou cinq membres qui rendront une décision qui sera finale. Cette commission ne sera qu'un tribunal spécial additionnel et personne ne sera forcé de faire juger son cas par cette commission. Il n'y aura pas de frais d'adjugés contre les intéressés. Ceux qui ne voudront pas soumettre leur cas à cette commission pourront avoir recours aux tribunaux ordinaires.

M. David a présenté une loi pour aider les municipalités scolaires rurales à construire leurs écoles. Le gouvernement se chargera de payer une certaine partie des frais de construction des petites écoles.

M. Perrault a présenté la nouvelle loi de la Voierie qui va décharger les municipalités rurales de l'entretien de tous les chemins améliorés. A venir jusqu'à cette année le gouvernement ne payait que cinquante pour cent de cet entretien; à l'avenir les chemins améliorés seront entretenus par la province et aux frais du trésor public. Dans le comté de St-Hyacinthe cela sauvera des sommes considérables à nos municipalités.

Une loi a été présentée pour pourvoir à la création d'une commission royale pour s'enquérir des circonstances de l'incendie du théâtre Laurier-Palace et de certaines autres matières d'intérêt général. Cette commission étudiera à fond non seulement les causes de la tragédie au cours de laquelle plusieurs enfants ont péri mais aussi toute la question de la protection du public dans les théâtres et les salles publiques.

L'Honorable M. Caron a présenté une loi pour autoriser son département à dépenser jusqu'à concurrence de cinquante mille dollars pour favoriser l'ouverture de nouveaux marchés pour écouler les produits agricoles.

Une loi a été soumise à la Chambre par le Ministre des Travaux Publics pour voter des subsides à certaines compagnies qui se proposent d'établir des chemins de fer

dans les nouvelles régions de la Province.

L'Honorable premier-ministre a présenté une loi pour autoriser dans certaines villes l'ouverture de polls provisoires pour permettre aux employés de chemins de fer, aux commis-voyageurs et aux navigateurs de voter avant le jour du vote régulier aux élections provinciales au cas où ils doivent être absents de leur municipalité le jour de ce vote. M. Bouchard sur la demande des commis, des employés de chemins de fer, s'est spécialement occupé de cette mesure. Lorsque le bill est venu pour la première fois devant le comité des bills publiés le bill ne s'appliquait qu'aux employés de chemins de fer, le député de St-Hyacinthe a demandé d'en faire aussi bénéficier les voyageurs de commerce. Ses vues n'ont pas été immédiatement acceptées mais lorsque le bill est revenu pour la seconde fois devant le comité le premier ministre a fait inclure les voyageurs de commerce et les navigateurs dans la liste de ceux qui pourront bénéficier de ses dispositions.

M. Bouchard a demandé et obtenu un poll provisoire pour la ville de St-Hyacinthe.

Le député de St-Hyacinthe a fait adopter un bill pour inclure dans la municipalité de St-Bernard et dans le comté de St-Hyacinthe des lots de terres situés jusqu'ici dans la municipalité de St-Ours et dans le comté de Richelieu. Ces lots de terre sont habités par une cinquantaine de familles dont tous les chefs ont signé une requête demandant au député de St-Hyacinthe de les annexer à la municipalité de St-Bernard au point de vue municipal et électoral. Ils font déjà partie de cette paroisse au point de vue religieux et ils désirent faire accorder les limites territoriales de leur municipalité avec celles de leur paroisse religieuse.

Cette question occupe notre député depuis 1925 et ce n'est que cette année qu'il a pu réussir à faire adopter le bill nécessaire au règlement de ce problème qui intéressait si fort les requérants et la paroisse de St-Bernard.

La loi Bouchard incorporant les Barbiers-Licenciés de la Province de Québec a été adoptée définitivement par le conseil législatif. Il y a eu contestation sur deux clauses importantes. M. Bouchard a défendu son bill vigoureusement et ses vues ont été approuvées à deux reprises par un vote de 10 contre 5.

Pierre Paul.

Fouriezos, Louis Benoit, Didace Rodier, Fournier, la Maison Morin & Cie, M. Girouard, la Maison Orsalié et Cie, J. A. N. Brodeur, Aurèle Gaudette, Lemieux Alphonse, la pharmacie Brodeur, Kakos V., Henri Bernier, St-Germain et Frères, Omer Prigent, Roméo Cabana et Alcide Racine.

L'orateur remercie spécialement M. T. D. Bouchard d'avoir hébergé certaines réunions de la ligue dans le cours de la saison et cela gratuitement et de coopérer, encore par la même faveur, à assurer le succès d'une fête qui restera mémorable parce que c'est la première organisée à St-Hyacinthe pour le sport du gouret.

Il remercie aussi les arbitres de la ligue, MM. Eug. Payan, échevin, et Auguste Halley, épicière. C'est avec l'encouragement de tels hommes que le sport a la certitude de vivre à St-Hyacinthe.

Il sait que la jeunesse a besoin de se récréer et que son enthousiasme ne saurait lui faire défaut. Il souhaite que les amateurs continuent d'encourager le sport et il invite M. T. D. Bouchard, maire-député de St-Hyacinthe, à dire quelques mots.

M. Bouchard est heureux de rencontrer la jeunesse sportive de St-Hyacinthe. Il rappelle les premiers temps où furent ouvertes les premières patinoires à St-Hyacinthe. Tout le monde sait s'amuser à St-Hyacinthe. Les finances de notre conseil municipal s'améliorent toujours et c'est ce qui fait que les amusements reçoivent graduellement le support financier du comité des amusements. M. Bouchard constate aussi que l'industrie progresse et il croit que les sports font beaucoup pour St-Hyacinthe. Il constate même que si ça continue il sera obligé de consacrer en marge de son journal un supplément sportif pour St-Hyacinthe. Il croit qu'en se livrant aux sports la jeunesse s'attache d'avantage à St-Hyacinthe. Le conseil de ville s'emploie à encourager le sport et pour un M. Bouchard se dit prêt comme toujours à supporter le sport et il constate avec plaisir que ses collègues, les échevins, suivent la même voie.

M. Leblanc remercie M. Bouchard qui est un admirateur effectif du sport pour son support et son encouragement et il invite M. Amédée Lacroix, président de l'Union Canadienne des raquetteurs, à parler à une jeunesse qui brûle de l'entendre.

M. Lacroix se plaint du tour que M. Leblanc lui a joué en l'invitant à adresser la parole. Mais il se console du fait que dans le président de la fête se trouve le Chroniqueur du Club l'Infatigable, dans l'orchestre se trouve le

capitaine des tambours de l'Infatigable, M. Wilfrid Dulude, et que le club Penmans compte dans son gérant, M. Brouillé Rodolphe un directeur de l'Infatigable, dans son gardien des buts, M. Senécal Gaston, un capitaine du club, dans son chronométriste M. Dorès Brouillé, un membre de l'Infatigable. M. Lacroix n'est pas surpris du fait que le Penmans est le champion de la ligue "junior" car beaucoup de ces membres avaient le jarret solide grâce au sport de la raquette. M. Lacroix est très content de venir fraterniser avec la ligue de gouret junior et il espère qu'elle supportera toujours l'Infatigable en lui infusant du sang nouveau et toujours bienvenu l'an prochain.

Durant les entr'actes, l'orchestre composé de MM. Gauvin, pianiste, Victor Martin et Léopold Hébert, violonistes, et Wilfrid Dulude, batteur, était l'objet d'applaudissements des plus mérités.

Deux coupes furent présentées au club Penmans, champion de la ligue "Junior" du Quartier Cinq.

M. Leblanc, président de la soirée, invita M. Amédée Lacroix à présenter lui-même la coupe offerte par la maison Bourgeois Louis Ltée, alors que comme secrétaire de la ligue M. Leblanc présenta la coupe donnée par la compagnie "C. C. M."

M. Brouillé, gérant du club Penmans, reçut les coupes au milieu des applaudissements de l'assistance et il répondit en termes émus et choisis. Il remercia les donateurs, félicita ses joueurs et se dit reconnaissant du support accordé par le public à son club.

MM. Hervey Lafrance, gérant du Black Horse, E. Marchand, gardien des buts du Maskoutain, Leblanc Esthel, gérant du Clairon, Camille Mercure, gérant du Good-year, remercièrent l'assistance et spécialement les joueurs de leur club respectif d'être venus en aussi grand nombre assister à cette réunion amicale. MM. Didace Rodier et J. A. N. Brodeur et Lagassé adressèrent aussi la parole et furent vivement applaudis.

La soirée fut des plus gaies. La salle magnifiquement décorée attirait tous les regards et on pouvait voir des bâtons de gouret où gassé Lucien adressèrent aussi la parole et furent vivement applaudis.

Tous furent charmés de cette réunion qui montre que la jeunesse sportive à St-Hyacinthe est encouragée et qu'elle n'a qu'à continuer ainsi pour voir se réaliser ses plus chères espérances qui trouvent toujours un écho favorable aux coeurs même des citoyens de St-Hyacinthe et de ceux qui président à sa destinée et à son progrès.



Plus de Dosage Pour les Rhumes Des Enfants

Les Mères Frictionnent Simplement la Gorge et la Poitrine des Petits avec un Onguent.

Vous souvenez-vous que lorsque vous étiez enfant, votre mère vous faisait absorber des médecines nauséabondes chaque fois que vous aviez un rhume. Actuellement, des milliers de mères soignent les rhumes de leurs enfants d'une manière externe et agréable—avec Vicks VapoRub.

Au moment du coucher, elles leur frictionnent la gorge et la poitrine avec cet onguent volatil moderne. Il agit de deux façons—(1) à travers la peau comme un cataplasme ("attirant" les douleurs), et, (2) inhalé sous forme de vapeurs dans les voies respiratoires (libérant le flegme et facilitant la respiration). Par cette double action directe, la plupart des rhumes cèdent en une nuit.

Plus de 21 millions de pots en usage annuellement



voir tous les clubs de l'Union Canadienne des Raquetteurs, à la fin de l'hiver prochain. C'est dire que le club de l'Infatigable compte pour quelque chose dans le monde sportif et qu'il reste fidèle à sa chère devise: "Quand On Vê... On Yais!"

CONFERENCE AU MESS

Le Rév. Père Doyon

Jeudi soir, au Mess des officiers du Régiment de St-Hyacinthe, le Rév. Père Doyon de l'ordre des Dominicains de cette ville, donnait une conférence intéressante sur l'hypnotisme franc. Nous donnerons le compte rendu de cette conférence dans notre prochain numéro.

LA SEMAINE PROCHAINE

Lundi et mercredi de cette semaine il y eut deux séances au conseil de ville. Le manque d'espace nous oblige à renvoyer à la semaine prochaine le compte rendu de ces séances municipales.

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL LE CLAIRON

L'INFATIGABLE A ST-JEAN.

Le clou de la saison de la raquette devait s'enfoncer à St-Jean, cette année. On peut dire qu'il l'a été d'une manière tout-à-fait élogieuse par les raquetteurs.

Le président de l'Union Canadienne des Raquetteurs M. Amédée Lacroix, secrétaire du club l'Infatigable de St-Hyacinthe, déclarait au retour de cette journée inoubliable que jamais un président de l'Union Canadienne n'avait eu pour l'escorter plus de tiers des membres que le club l'Infatigable de St-Hyacinthe comptait dimanche, le 6 courant, durant les parades.

Au delà de 80 lurons costumés défilaient au milieu des applaudissements prolongés de la foule et les marches enlevantes de la fanfare de St-Jean saluèrent l'arrivée du club l'Infatigable à St-Jean, à 11 1-2 hrs. Tous les clubs, le Champlain de St-Jean, le St-Joseph, le St-Henri, le Richmond, le Franc Rieur, le Ste-Brigitte, le Meilleur, la Feuille d'Erable, le Montagnard, le Boucanier et les

Pieds Légers de Drummondville, le Laurier et le Trappeur présentèrent leur drapeau à l'Infatigable qui formait le plus fort contingent qu'aucun club de raquette n'a pu présenter dans une fête semblable.

Tous se rendirent à la place du marché public où M. Georges St-Germain, maire de St-Jean présenta une clef de la ville à M. O. Babineau, président de l'Union locale; M. Philibert Content, maire d'Iberville, remit une clef de la ville à M. Amédée Lacroix de l'Infatigable de St-Hyacinthe et président de l'Union Canadienne des Raquetteurs. D'autres clefs furent présentées à MM. J.E. Dupont, représentant du C. P. R., organisateur de cette excursion, Paquet, sec. de l'Union Canadienne des Raquetteurs, F. X. Bordeleau, président de la fanfare de St-Jean, M. Geoffrion président du club St-Henri.

Après la présentation des clefs une représentation cinématographique du carnaval de Manchester fut donnée dans la salle du marché.

Le club de l'Infatigable se rendit ensuite à l'hôtel Canada, propriété de M. Charles E. Duchesneau, où un délicieux dîner les at-

SOIREE SPORTIVE

LA LIGUE DE GOURET "JUNIOR" DU QUARTIER CINQ

Comme nous l'avions annoncé, il y eut, samedi soir, le 5 courant, une grande soirée qui a clôturé les sports d'hiver à St-Hyacinthe.

M. Lionel Leblanc, secrétaire de la ligue de gouret "Junior" du Quartier Cinq présidait cette réunion où la jeunesse était représentée en grande majorité et qu'ont rehaussé de leur présence plusieurs personnalités importantes et influentes dans le domaine sportif.

La veillée s'ouvrit vers 10 1/2 hrs par un discours de M. L. Leblanc qui avait cru bon d'organiser avec le gérant du Black Horse, M. Hervey Lafrance, une soirée récréative en réunissant tous les joueurs de la ligue, ainsi que leurs protecteurs et amis, les citoyens de St-Hyacinthe.

VERITABLE AUBAINE

—DU—

21 Mars au 4 Avril.

Ne manquez pas notre grande vente du PRINTEMPS commençant le 21 MARS pour se terminer le 4 AVRIL.

Lisez bien nos circulaires et profitez des VERITABLES AUBAINES que nous vous offrons.

Service prompt et courtois.

Satisfaction Garantie.



P. T. Légaré Ltée

Coin St-François et St-Antoine

Tel. 214

ST-HYACINTHE.

LE THÉ "SALADA"

en paquets seulement—jamais en vrac.

NOTES LOCALES

LA CHAMBRE

DE COMMERCE.

La Chambre de Commerce de cette ville s'est assemblée, ces jours derniers, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. J.-C. Laframboise. On a formé divers comités. Il a aussi été question de l'avance de l'heure et de l'opportunité qui s'impose d'annoncer les produits manufacturés à St-Hyacinthe.

L'AUTO-CLUB

M. F. Jetté élu président.

L'Auto-Club de St-Hyacinthe a procédé lundi soir le 10 courant, à l'élection de ses officiers pour l'année courante, avec le résultat suivant : président, François Jetté, vice-président, P.E.O. Picard ; secrétaire, Paul Lussier, 176, rue Girouard ; trésorier, J. P. Lazure ; directeurs : O. Auclair, H. E. Benoit, J. M. Blouin, P. A. Delorme, T. A. Fontaine, Paul Laframboise, J. E. Lanoix, H. Morin, J. Richer, T. A. St-Germain, Eugène Payan, H. Richer, J. O. Dupras, et J. C. Laframboise. Percepteur : Henri Raymond.

ABANDON DU COMMERCE

M. J. B. St-Pierre, épicerie au coin des rues Cascades et St-Joseph, No. 256-260 Cascades, abandonne le commerce, vu qu'il a vendu sa propriété à la Penmans Limited.

Il vendra sa marchandise d'épicerie, ferronnerie, peinture, huile, vitres, etc., d'ici au 1er mai au prix coûtant et sans réserves.

A vous d'en profiter au plus tôt.

QUILLES ! QUILLES !

Dimanche, le 20 mars, à 1.30 hrs p. m., aura lieu dans les salles de la Philharmonique, un grand concours de petites quilles entre le "C. P. Villery" champion de la classe "A", de Montréal, et le "Philharmonique" de St-Hyacinthe.

Dames et messieurs sont cordialement invités à ce grand concours qui clôturera la saison des quilles à St-Hyacinthe. Qu'on se le dise !

ASSEMBLÉES DES

ELEVEURS.

MM. Victor Sylvestre, marchand en gros, et Adrien Morin, secrétaire de la Société Générale des Eleveurs de la Province de Québec, tous deux de cette ville, partiront lundi le 21 courant, pour Calgary, Alberta. Ils y représenteront avec MM. Arsène Denis de Joliette ; Frank Byrn, de Charlesbourg ; E. M. Ste-Marie, de Compton ; les éleveurs de la Province de Québec, aux assemblées de tous les Eleveurs du Dominion. Ces assemblées seront tenues les 28-29 mars. Nous leurs souhaitons un heureux voyage.

PARTIE DE CARTES

Mardi prochain, le 22 courant, il y aura une soirée de cartes au Patronage, à 8.30 hrs. p. m. précises, au profit de cette oeuvre. Qu'on ne l'oublie pas.

UNE NOUVELLE

MANUFACTURE.

Nos lecteurs seront vivement intéressés en lisant l'article de M.

Bouchard publié dans la première page et portant sur l'établissement prochain d'une nouvelle manufacture implantée à St-Hyacinthe par la Penmans Limited. Sur séance spéciale, convoquée samedi dernier, le 12, par le Maire Bouchard, un règlement fut adopté par le conseil municipal accordant une commutation de taxes à la Penmans et amendant le règlement numéro dix tel que rapporté dans cet article. On verra que la compagnie s'engage à employer 100 ouvriers et à leur payer au moins \$70,000.00 de salaire par année. Le coût de la construction de cette manufacture, y incluant la valeur de certains lots, sera d'au moins \$200,000.00. Cependant d'après les plans projetés, on croit que la seule construction de la manufacture s'élèvera au prix de \$300,000.00. Quant au personnel ouvrier de la manufacture, il compterait plus de 300 employés.

TOURNEE BONNE MAMAN

C'est samedi soir, le 19 mars, au théâtre Corona que vous applaudirez au succès complet de la Tournée "Bonne Maman" qui a conquis tout Montréal. Vous verrez "LE CHEMIN DES LARMES", drame en 3 actes par Henry Deyglun, auteur de "La Mère Abandonnée", avec H. Deyglun, Maud d'Arcy, André Descart, Marcel Molitor, Mariette Miaga et toute la troupe. Dans les intermèdes vous entendrez le fameux chanteur A. Descart.

Les billets s'enlèvent très rapidement à 55c et 40 c. Réservez vos billets d'avance. Plan et billets à la Pharmacie Brodeur.

REMERCIEMENTS

La famille Adolphe Lussier désire remercier vivement toutes les personnes qui, à l'occasion du décès du très regretté Adolphe Lussier, lui ont témoigné de la sympathie soit en assistant aux funérailles, soit par offrandes de fleurs, de messes, par bouquets spirituels, cartes mortuaires, sympathies, télégrammes ou de toute autre manière.

ATTENTION !

Samedi soir, le 19 courant, les cours de solfège du Conseil des Arts et Manufactures de St-Hyacinthe, seront donnés pour les hommes, à 7 1-2 hrs., pour les dames, à 8 1-2 hrs.

PREMIER GRAND

CONCERT.

N'oublions pas que le premier grand concert annuel donné par les élèves des Cours de Solfège du Conseil des Arts et Manufactures de St-Hyacinthe, aura lieu au Manège Militaire, le lundi, 25 avril, 1927, sous la direction du professeur J. J. Goulet, directeur des Cours.

Il y aura choeurs, solistes, orchestre, en tout 250 exécutants. Ce concert réunira un concours d'assistance comme on n'a pas encore vu à St-Hyacinthe. Aussi les personnes qui désirent être certaines d'assister à ce concert artistique, pourront et devront se procurer au plus tôt des billets dans toutes les

pharmacies de St-Hyacinthe. Nous parlerons du programme de ce concert tant désiré dans nos prochains numéros.

IL DEMENAGE.

M. Arthur Ledoux, opticien, annonce à sa nombreuse clientèle qu'il est rendu à 180 Cascades, en face de l'entrée sud du théâtre Corona.

A L'HOTEL-DIEU

Prise d'habits

Vendredi dernier, le 11 courant, en la chapelle de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, dirigée par les Révérendes Soeurs Grises, il y avait une prise d'habits présidée par Monsieur l'abbé Honorat Gendron, le chapelain de cette institution.

Dans la nef les parents de celles qui faisaient leurs adieux au monde étaient nombreux. Le chant religieux a été fourni par le choeur des religieuses.

Ont revêtu l'habit religieux : Mesdemoiselles :

Thérèse Dupré, dite soeur St-Gaëtan, de St-Robert ; Osélina Hémond, de Danville ; Berthe Dubé dite soeur St-Joachim, de Causapéal ; Rose-Alma Michaud, de Lawrence Mass ; Annette Guertin, dite Soeur St-Hector, de Roxton ; Elisabeth Roy, dite Ste-Augustine, de Sherbrooke ; Armélia Marion, de Drummondville ; Ollida Forcier, dite St-Hyacinthe, de St-Hyacinthe ; Jeannette Gilbert, dite Ste-Sophie, de Lewiston, Me. ; Jeannette Boucher, dite St-Mathias, de Berlin ; Rose-Alma Bédard, de Drummondville ; Noëlla Laflamme, de St-Damase ; Victoire Déjardins, de Ste-Victoire ; Hélène Beaudry, dite soeur Gingras, de Farnham, Anita Fafard, dite Sr-François-Xavier, de St-Nazaire ; Rosalie Lettre, de Berlin ; Annette Robert, dite soeur Vadnais, de Springfield ; Rosée Beaugard, dite soeur St-Damien, de St-Pie ; Marguerite Auger, de St-Aimé ; Lilian Côté dite soeur Garnier, de Springvale ; Bella Côté, dite soeur Lallier, de Notre-Dame de Ham ; Alida Guimond, de St-Félix de Kingsey ; Antoinette Lamothe dite soeur St-Hilaire, de Drummondville ; Eliennette Boucher, dite soeur Fontaine, de St-Hyacinthe ; M. Jeanne Boulais, de Sainte-Brigide.

EXPOSITION DES MODES AU CORONA.

Mercredi prochain, le 23 courant, au théâtre Corona, dans la matinée à 3½ hrs et dans la soirée à 9 hrs. aura lieu l'Exposition des Modes, organisée par la Maison J.-A. Goulet Enrg. Les dames et les demoiselles de St-Hyacinthe et des environs seront des plus intéressées à voir les Mannequins les plus fashionables de la Métropole qui paraderont avec des nouveautés fraîchement cueillies sur l'aile du printemps qui nous visite déjà.

En plus, il y aura programme de vues ordinaire aux prix réguliers. Qu'on n'oublie pas le 23, dans la matinée et la soirée.

POSTE C.K.S.H.

Tél. 265 Longueur d'ondes 213.3 m
Dimanche dernier, le 13 courant, avait lieu la 20e émission des concerts donnés au poste C. K. S. H.

Voici le programme de ce charmant concert :

- 1—"The Great American" Marche, de Lincoln ; orchestre Philharmonique.
- 2—"Hésitation" d'Albert Husner ; par Mlle Berthe Deslisle au piano.
- 3—"Pleading" chant sans paroles ; de G. Hamer ; solistes MM. Adrien Ringuet et Albert Jodoin, saxophonistes, orchestre Philharmonique.
- 4—Chant, "Tes Yeux" de René Robey, par Philippe Pothier ; Mlle Pauline Pothier, acc. au piano.
- 5—Duo "Nanine" fantaisie de E. Marsal ; clarinette et saxophone par MM. Chaput et M. David ; Mlle Joséphine Langelier, au piano.
- 6—"Moon Mist", Réverie de V.


Attention !!

LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS DANS LES CHAPEAUX QUI SONT ARRIVÉS.

Nous avons un grand assortiment de RENARDS Argentés, Croisés, différentes teintes, brun, pâle, foncé.

Comme toujours, satisfaction garantie.

VOYEZ NOS VITRINES



J. E. LANOIX Enrg.

(BOULAY & DUROCHER, Props.)

CHAPELIERS et MANUFACTURIERS de FOURRURES

185 rue Cascades, :: Tel. 385 :: St-Hyacinthe, P. Q.

LE PONTIAC SIX

Nouveau et Meilleur

Nouvelle Beauté
Nouvelles Caractéristiques
Nouveaux Bas Prix



PRODUIT DE LA GENERAL MOTORS OF CANADA, LIMITEE.

77-14307

SE VENDANT A DE NOUVEAUX BAS PRIX

St-Hyacinthe Automobile

Raoul Gervais, Gérant.

85 Cascades, St-Hyacinthe. Tel. 843

En face de la Station de Police.

N. Scholes, orchestre Philharmonique.

7—Piano, "Fantaisie Tarantelle", de Frederic Binet ; Mlle Berthe Deslisle.

8—Récitation "Se marier c'est drôle et c'est triste" ; Mlle Marguerite Chausé.

9—"Mione" valse, de D. Myers, orchestre Philharmonique.

10—"Solo de Clarinette "Carnaval de Venise" J.-B. Dias ; par M. V. Chaput ; Mlle J. Langelier, au piano.

11—"Serenade" caprice, de L. Ringuet ; orchestre Philharmonique.

12—Chant "L'Amour" de Fresco Del Riego ; par Philippe Pothier ; au piano, Mlle Pauline Pothier.

13—"Boston High School Cadets" de Sordillo, orchestre Philharmonique.

14—Trio "Dreamland" de Tolhurst ; solistes, Gaston Gervais, Ernest Bourbeau et V. Chaput ; Mlle Joséphine Langelier au piano.

15—Piano "Violette Des Bois" de Charles Morley ; par Mlle Berthe Deslisle.

16—"On the Campus", marche, de Goldman, orchestre Philharmonique.

Les numéros 5 et 8 ont été répétés sur demandes spéciales.

PERSONNELLE

M. Dr. Georges Marcotte, de Contrecoeur est de passage en notre ville, chez son cousin M. Joseph Richer, artiste-peintre, de la rue Morrison. Le Dr. Marcotte est un ancien du Séminaire de St-Hyacinthe.

HEUREUSES GAGNANTES

A l'occasion de la dernière vente de la Maison P. T. Légaré, coin

Français — Anglais — Sténographie française, anglaise ou bilingue — Comptabilité — Correspondance Commerciale. Etc., Etc.

—Chez—

Mme AUGUSTA

Professeur diplômée de l'Université

Leçons privées — Cours collectifs 3 par mois ; 2 leçons par semaine.

121½ Cascades, Tél. 511j
St-Hyacinthe, P. Q.

St-Antoine et St-François, Mme Georges Théberge de la rue Cascades a gagné le 1er prix, une horloge, et 3 autres prix ont été gagnés par Mme Joseph St-Germain.

COLONNES AGRICOLES

LES MOUTONS

Le secret d'une bonne culture, est une rotation bien faite. Mais elle suppose un troupeau de bêtes à cornes et plusieurs n'en veulent pas entendre parler, paraît-il.

Aux entêtés de la culture unique du blé, autre moyen de tenir les terres propres, le labour au temps de la moisson et, ce qui vaut mieux encore, la culture du trèfle d'odeur.

Un autre moyen existe qui, sans avoir les ennuis que plusieurs trouvent au troupeau de vaches, en a quelques-uns des avantages : c'est le troupeau de moutons.

Moins payant, peut-être, que le troupeau de vaches bien choisies et bien nourries, il a sur lui l'avantage de demander peu de soucis au cultivateur.

Le marché des moutons varie ; très payant au temps de la guerre, peu payant quelques années après, il est devenu favorable depuis quelques années. Somme toute, bon an mal an, ça paye de garder des moutons. Il n'y a pas l'ennui de la traite journalière, pas l'ennui de les nettoyer tous les jours ; en été comme en hiver, ces bonnes bêtes demandent peu de soins et donnent de beaux profits. Cette année, si nous ne nous trompons pas, les agneaux se sont vendus neuf, dix et onze piastres. Un troupeau ordinaire donne une moyenne de cinquante agneaux par année ; cela veut dire, cette année, \$500 pour le cultivateur, et il y a la laine en plus.

C'est un premier avantage qui saute aux yeux. Autre avantage moins remarqué, mais non moins remarquable : le troupeau de moutons simplifie la question du labour d'été reconnu dispendieux pour le cultivateur et ruineux pour la terre. Troisième avantage : il tient les mauvaises herbes en échec et féconde la terre.

Ceux qui ne veulent pas d'un troupeau de vaches laitières pourraient garder un troupeau de moutons. Les deux ensemble valent encore mieux, mais... il y a un "mais" sur la route, c'est le lion de ceux qui cherchent un prétexte pour s'excuser : "Ca sent la vache" et "C'est bien de l'ouvrage de traire les vaches".

Peut-être. A ce sujet, qu'on nous permette de rappeler la boutade d'un ancien bourgeois de la Baie d'Hudson devenu plus tard puissant millionnaire. Alors en charge de l'un des forts de la Baie d'Hudson, dans le bas du fleuve Saint-Laurent, il avait donné ordre au commis de voir au traitement des foies de morues, et, s'apercevant que celui-ci faisait la grimace au parfum peu caressant qui s'exhalait du vase qui les contenait, sans rien dire, il relève ses manches, plonge les bras jusqu'au coude dans les foies de morues et dit au commis : "It smells dollars".

Nous trouvons à cette boutade un relent de piastres d'un goût douteux, mais nous devons avouer qu'elle ne manquait pas de sens pratique.

Le mot peut trouver son application ailleurs.

X.

COMPTABILITE AGRICOLE

(Notes des fermes expérimentales)
La Presse agricole insiste souvent sur la nécessité de faire un inventaire du matériel que l'on a sur la terre, des machines, du bétail, etc., pendant le mois de mars. C'est une bonne recommandation. La division des fermes expérimentales

tales fédérales a publié un "Livre de comptabilité agricole," extrêmement simple, où se trouvent plusieurs pages spécialement préparées pour aider les cultivateurs à faire cet inventaire. Point n'est besoin d'avoir des connaissances spéciales en comptabilité pour "tenir les comptes" dans ce livre. Il suffit de savoir lire et écrire. Il faut souvent moins d'une heure par semaine pour inscrire les transactions. Les pages à l'intérieur du couvert contiennent quelques simples directions sur la façon de faire les entrées et l'inventaire ; on y trouve aussi un tableau de la capacité des silos et un tableau de la gestation.

Il y a des pages pour l'entrée des recettes et des déboursés (que l'on peut voir en un coup d'oeil sur la même page) relatifs aux bêtes à cornes, aux chevaux, aux moutons, aux porcs, aux volailles, aux récoltes, à la main-d'oeuvre et toute la place nécessaire pour les comptes divers. Il y a une page pour enregistrer les montants à recevoir, ou à payer et les formules pour faire l'inventaire de la terre, des bâtiments, du bétail, des fourrages, des fournitures et des machines. Il y a aussi une page pour résumer les affaires de l'année, avec quelques directions pour aider à la remplir intelligemment à la fin de l'année. Enfin, il y a un tableau pour entrer l'étendue et le rendement des récoltes et un registre des saillies pour le bétail.

Ce livre est fourni par le Bureau des Publications, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa, pour la somme de dix centins. Il est inutile d'affranchir les lettres de demande.

F. C. Nunnick,
Chef, service de l'extension et de la publicité,
Ferme expérimentale centrale, Ottawa, Ont.

Conditions qui requièrent un tonique

Les indices d'un sang pauvre ne doivent pas être négligés.

La faiblesse, le manque de force d'énergie et d'ambition, la nervosité, le manque de sommeil, le manque d'appétit, la digestion dérangée sont les symptômes de la plupart des personnes qui ont bénéficié de l'emploi des Pilules Roses du Dr. Williams. La grande valeur de cette médecine dans les cas de cette sorte est prouvée par le certificat de Mad. W. Hensher, Kingston, Ont., qui dit :—"A la suite d'un gros rhume, je demeurais dans une condition épuisée et nerveuse ; j'avais des douleurs dans le dos et les jambes et je pouvais à peine marcher. Je pouvais à peine dormir la nuit et j'étais abattue et découragée. Je décidai d'essayer les Pilules Roses du Dr. Williams et je puis dire, en toute vérité, qu'après l'usage de six boîtes, le changement de ma condition fut simplement merveilleux. Les douleurs s'évanouirent, je dormis bien, j'avais un bon appétit, et de toute façon me sentais bien et forte. Je donnai aussi des pilules à ma fille, qui était de condition anémique et se sentait déprimée, et dans so neas, aussi, elles lui rétablirent sa santé. J'espère que mon expérience pourra aider quelqu'une personne faible".

Les Pilules Roses du Dr. Williams sont vendues par tous les pharmaciens ou par la malle à 50 cents la boîte par The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Un simple traitement pour les rhumes des enfants.

Le rhume de cerveau est très commun en ce temps de l'année spécialement chez les petits. Négliger un rhume, c'est risquer de mener à de sérieuses conséquences. Soulager toute congestion de l'organisme est la première chose à faire en soignant un rhume, soit pour les enfants ou les adultes. Pour les tout petits, les Pastilles Baby's Own sont le moyen idéal pour cela. Ne contenant aucun narcotique ou autre drogue dangereuse, ils adoucissent la mauvaise humeur de l'enfant, le soulagent de ses souffrances et lui assurent la convalescence.

Les Pastilles Baby's Own sont sans égales pour soulager l'indigestion la constipation et les coliques. Elles arrêtent la diarrhée, coupent les rhumes et la fièvre, donnent la santé en procurant le sommeil, et rendent facile la période redoutée de la dentition. Les Pastilles sont le remède qu'une mère peut donner à ses petits en toute sûreté, car elles sont garanties exemptes de drogues dangereuses. Elles sont vendues par tous les pharmaciens ou par la malle, à 25 cents la boîte par The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

NOUVEAU RECORD

Le Secrétaire de la Société de Bovins Canadiens nous informe qu'un nouveau record de production laitière vient d'être établi pour la race bovine Canadienne, dans la classe de deux ans.

La nouvelle championne "ROBINETTE", une vache appartenant à l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, s'est inscrite au Livre d'Or Canadien avec une production de 10,442 livres de lait et 489 livres de gras, dans la classe des vaches de deux ans.

"ROBINETTE" surpasse la championne beurrière antérieure, "LUMINA DE CAP ROUGE", la propriété de la Ferme Expérimentale de Cap Rouge, dont la production est de 7,848 livres de lait et 475 livres de gras.

La nouvelle championne détient également le record de production laitière, surpassant "MIGNONNE G", à M. Albani Sylvestre, de Clairvaux, dont la production est de 9,682 livres de lait et 444 livres de gras.

LA SCIENCE .. PRATIQUE

Une jeune fille qui a passé de brillants examens, dit à sa mère :

—Maman, j'ai fait de grands progrès dans mes études. Je voudrais pourtant les compléter en apprenant encore la psychologie, la philosophie, la sociologie, la paléontologie.

—Une minute, ma fille, interrompit la mère, j'ai arrangé pour toi un cours de soupologie, de bouillologie, de rapièologie et de domesticologie. Et pour commencer, mets ce tablier, vide ce poulet, et reste... au logis.

LE "BALLET MECANIQUE"

M. George Anthiel, jeune français né dans le New Jersey, vient de rentrer de France, après 5 ans d'absence, pour venir donner aux Etats-Unis, ses impressions sur l'Amérique, exprimées sur le piano, le violon et le tambour.

M. Anthiel, qu'on considère comme un compositeur tour à tour libéral, radical, futuriste et révolutionnaire, a fait sensation à Paris, depuis deux saisons, avec son "Ballet Mécanique", une composition puissante, s'il en fut, et qui ne saurait être fixée de conventionnelle.

D'après les critiques allemands, français et russes, le "Ballet Mécanique" est un tour de force, et son auteur se sert, pour le jouer, de plusieurs pianos mécaniques, de cloches, de hauts-parleurs de T. S.

MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Etouffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles Sacoches, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Duks, Mousselines, Organdis des couleurs les plus nouvelles ; aussi Cotonnades de toute sortes.



TAPIS ET PRELARDS.

Notre département de Tapis et de Prelards est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout-laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelards jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis lavables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE
ST-HYACINTHE

Argent à prêter sur stocks, meubles, commerces, fermes, et autres valeurs.

Ecrivez pour informations. Service rapide, confidentiel.

UNION MERCANTILE AGENCY
20 ST-JACQUES - - CH. 35
MONTREAL.

Annoncez dans
"LE CLAIRON"
Le Meilleur Medium de Publicité dans la Région

ANNONCEZ DANS NOTRE JOURNAL ET VOUS Y TROUVEREZ UN GRAND PROFIT. DE PLUS, VOUS AUREZ AIDE A LA DEFENSE DES INTERETS DE NOTRE VILLE ET DES ENVIRONS.

173 BOULEVARD GIROUARD, ST-HYACINTHE, QUE.

Les ordres donnés par Téléphone sont exécutés avec soin et promptitude. — Appelez 143.

F., de xylophones, et "d'à peu près tout ce que l'on peut imaginer, sauf d'un fourneau de cuisine", déclara une critique parisien.

M. Anthiel, qui a 26 ans, déclara. "Je n'ai pas inventé de nouveaux instruments de musique, mais j'ai essayé d'utiliser les sons que l'on entend continuellement en Amérique, d'un bout de l'année à l'autre."

M. Anthiel donnera un concert aux Etats-Unis, et ira ensuite à Berlin.

Pieds mouillés ?

Après vous être mouillé les pieds ou les vêtements, prévenez le rhume en prenant avant le coucher—une dose du Baume Rhumal, le bon vieux remède de famille. Ne contient aucun narcotique. 35c. la Boîte.



ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL LE CLAIRON

"LE CLAIRON"

Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au N° 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska
ABONNEMENT
A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année \$1.50
Ailleurs au Canada 1.00
3 cents le numéro.

En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré, marchands de journaux.

CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

MONTREAL-TORONTO
Départs de Montréal 10.00, hrs. du matin, 7.30 hrs. du soir et 11.00 hrs. du soir, tous les jours, midi et trente, sauf le dimanche et 10.00 hrs. du soir, sauf le samedi.

Les trains du jour comportent wagons-parloir et à diner.

Les trains du soir, wagons-lits à compartiments et drawing-rooms. MONTREAL - DETROIT - BUFFALO - CHICAGO.

Départs de Montréal à 10.00 hrs du matin et 10.00 hrs. du soir, tous les jours. Le train du jour comporte des chars-parloir pour Détroit, et wagon-lit pour Chicago, celui du soir, des wagons-lits directs pour Buffalo, Détroit et Chicago.

MONTREAL-OTTAWA
Départs de Montréal, 8.25 hrs. du matin, 6.40 hrs. et 10.15 hrs du soir tous les jours, et 4.00 hrs de l'après-midi, sauf le dimanche. Wagon-buffet sur tous les trains.

MONTREAL - WINNIPEG - EDMONTON - VANCOUVER
Le "CONTINENTAL LIMITED" train tout en acier, quitte Montréal à 10.15 hrs. du soir, tous les jours, pour North Bay, Cobalt, Cochrane, Winnipeg, Régina, Edmonton et Vancouver.

Wagons-lits dits "standard" de Montréal à Winnipeg, Régina, Edmonton et Vancouver. Wagon-observatoire à compartiments, muni du radio. Aussi wagons-lits touristes, Montréal - Vancouver
Pour plus amples renseignements, réserves de places, etc., s'adresser à M. E. O. Picard, Agent pour la ville, 35 rue Laframboise, téléphone 354 ou M. J. P. Lazure, Chef de gare.

VOTRE JOURNAL VEUT PUBLIER VOS NOUVELLES.

Vos nouvelles, s'il vous plaît. Noces de diamant, d'or, d'argent, de cristal, de bois ou de ferblanc, anniversaire de naissance, fêtes familiales, nous voulons tout. Vous recevrez des visiteurs du Canada ou des centres de la Nouvelle-Angleterre, vous faites vous-mêmes des voyages en auto ou en chemin de fer, donnez-nous un coup de téléphone pour le faire savoir. Pour vos soirées de famille, un mot de votre part pour nous communiquer les détails de la fête.

Et tout cela, c'est gratuit ; la publication de vos nouvelles ne vous coûte rien, car c'est votre journal, et vous aurez vous-mêmes acquies des titres à notre reconnaissance, car vous serez nos collaborateurs.

Sans gêne, donc, donnez-nous des nouvelles, beaucoup de nouvelles ; c'est gratis pour les abonnés, bien entendu.

Le Clairon, 173 Blvd Girouard. Tél. 143.

Pieds Las et Endoloris

Une friction de la région douloureuse avec une solution de "Minard's" et d'eau tiède procurera un soulagement immédiat.

On recommande aussi le "Minard's" pour les entorses, contusions et foulures.

LINIMENT MINARD
TRIOMPHE DE LA DOULEUR

INFORMATIONS GENERALES

DU TIC AU TAC

St-Hyacinthe, 11 mars, 1927.
Un article vient de paraître cet après-midi, en Tribune Libre dans le numéro du 11 mars, 1927 du Courrier de St-Hyacinthe. Il nous amuse beaucoup et tellement que nous croyons reconnaître d'où vient la ponte. C'est si intéressant, l'incubation et la poule couveuse, que nous serions tenté de nous servir une omelette de Pâques arrosée d'une bonne couche de sirop d'érable. Mais comme l'oeuf est d'une qualité exceptionnelle, nous nous permettrons de le collectionner parmi les objets d'antiquité et nous le plaçons à côté d'un autre qui apparemment a vu lui aussi le jour, mais sans être mis en vente sur le marché, il y a de cela une huitaine.

L'auteur de cet article en Tribune Libre se demande si le Penmans est réellement champion de la Ligue Junior. A notre tour nous nous demandons si l'auteur de cette demande vit au pôle Nord ou s'il n'a pas assisté à la veillée sportive de la Ligue Junior, samedi, le 5 mars, 1927. S'il n'était pas du nombre des joyeux maskoutains, ce soir-là, quel dommage pour lui, car il aurait pu du moins tremper ses lèvres dans les coupes, s'il n'a pas le bonheur de les posséder.

"O Infortuné Adolescents"; comme dirait Homère, l'un des plus célèbres poètes que la Grèce ait enfantés. Eh bien oui, si l'auteur de cette demande l'ignore, nous lui dirons comme secrétaire de la Ligue Junior que le Penmans est réellement champion de la Ligue Junior. Nul ne le sait plus que nous et d'ailleurs nous lui enlèveront le voile du doute un peu plus loin. Pour le moment un peu de patience, nous sommes en carême, et c'est une vertu qui mérite considération puisque c'est probablement grâce à son mépris que le gérant du Maskoutain, que nous estimons particulièrement, a pris tout de même le mors aux dents et qu'il a obtenu d'éliminer dans la course au championnat les joueurs de son propre club.

L'auteur de l'article en Tribune Libre est tout de même inquiet. Il croit que sa demande par elle-même ne tient pas debout. Il sent le besoin de pousser plus loin ses recherches et il cite les résultats des différents clubs de la Ligue Junior au cours de la saison qui vient de se terminer. Nous en sommes grandement flatté, vu que ces renseignements sont venus de nous-même et que nous avons été très heureux de les fournir. C'est tout de même utile un secrétaire (Hum! une brique! secrétaire, si tu continues à te bomber le praeciput.)

Est-ce que la position des clubs est un fait ignoré dans la Ligue Junior et même des amateurs? Nullement car ceux qui ont lu le "Clairon" cet hiver ont pu suivre la marche des différents clubs, grâce aux rapports de l'humble secrétaire de la Ligue. (Tiens, encore ton nom misérable secrétaire. Si tu continues, une pierre sur le ciboulot!)

L'auteur de l'article en Tribune Libre parle du détail. Enfin nous y voilà. Mais l'auteur de la ponte se tient coi sur la raison qui a éliminé le club Maskoutain dans la course au championnat de la Ligue Junior. Pourquoi n'en parle-t-il pas? L'ignore-t-il? Si oui, il aurait pu nous consulter, comme secrétaire (encore ton nom secrétaire, une bombe!) de la ligue nous aurions été charmé de lui fournir toutes les explications nécessaires et il aurait été exempt de formuler une demande aussi ridicule. Mais s'il connaissait la

raison de l'élimination du club Maskoutain dans la course au championnat, nous protestons publiquement au nom de la Ligue Junior et au nom du club Maskoutain que nous estimons trop pour qu'on s'en serve impunément comme pseudonyme même dans un article en Tribune Libre afin d'abriter des desseins qu'aucun joueur de la Ligue Junior ne nourrit, parce que tous connaissent et savent apprécier le dévouement de tous les gérants de la Ligue Junior qui se sont tant dépensés pour diriger sagement la Ligue et pour donner avec l'aide de tous les joueurs de la Ligue Junior la plus belle saison de gouret qui n'a jamais été vue à St-Hyacinthe jusqu'à présent cela par des jeunes amateurs.

La raison de l'élimination du Maskoutain dans la course au championnat de la Ligue est très simple. Des discussions s'étant élevées au sujet de l'interprétation du règlement No. 3 passé à l'assemblée du 5 décembre 1926 et dont la teneur était: "Les deux clubs qui occuperont la tête de la ligue détailleront 2 dans 3 parties, aux patinoires du Quartier "5" et Corona"; une assemblée fut régulièrement convoquée afin de trancher définitivement la question et ainsi prévenir tout différend désormais dans les parties de détail pour les clubs qui font ou feront partie de cette ligue. Cette mesure était urgente. Après les explications fournies de part et d'autre le scrutin fut pris et la majorité des votes décida que présentement et dans l'avenir, l'interprétation de 2 parties gagnées" ressort du terme "2 dans 3 parties" de l'article 30, ci-dessus cité.

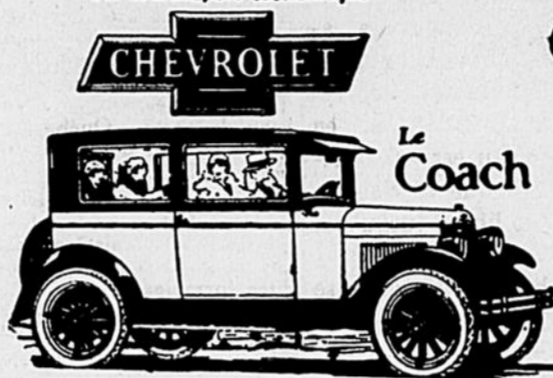
Nous rencontrons récemment le gérant du Maskoutain qui avait écrit à Cécil Hart gérant du "Canadien" de la N. H. L. Celui-ci lui a dit que pour les deux clubs qui détailleront pour le championnat de la N. H. L. les parties comptent. Comprenons bien, les parties, non les points. Il est vrai que ce règlement de la N. H. L. ne regarde en rien la décision de la Ligue Junior, bien qu'il la confirme, car la Ligue Junior, statue elle-même indépendamment des règlements étrangers. Mais il nous fait plaisir de signaler la droiture du gérant du Maskoutain qui nous a lui-même montré cette lettre. Pour ce qui nous regarde, lorsque ce différend s'est présenté, nous avons consulté un homme de St-Hyacinthe qui connaît le gouret et bien avant que nous ayons lu la lettre de Cécil Hart; car ce n'est pas après qu'un règlement a forcé de loi dans une ligue, qu'il est temps de demander des informations. Aussi nous avons consulté il y a quelque quinze jours une autorité compétente en la matière et nous sommes heureux de constater que son opinion, celle de la ligue Junior et celle de Cécil Hart ne font qu'un. C'est dire qu'à Saint-Hyacinthe nous avons des gens qui s'y connaissent dans le sport du gouret.

Après la décision de la Ligue Junior, les gérants respectifs du Penmans et du Maskoutain furent avertis de continuer le détail suivant la décision régulière de la direction de la Ligue Junior. Le gérant du Maskoutain refusa au nom de son club de continuer le détail, bien qu'il fût acculé à la nécessité de voir son club éliminé du championnat. C'est regrettable pour ses joueurs, car plusieurs nous ont dit qu'ils furent surpris énormément de ce refus de la part de leur gérant et qu'au contraire, ils étaient prêts à jouer en continuant le détail.

Alors la ligue décida de ne pas s'en laisser imposer même par le gérant du Maskoutain. Elle main-

Style- Qualité - Rendement

Pour le transport économique



Comparable aux autos les plus coûteuses

De nouvelles et élégantes carrosseries Fisher joliment striées—de nouvelles couleurs Duo chic et harmonieuses—de nouveaux capotages et agencements riches et luxueux—aucun auto à bas prix n'a offert jusqu'à présent autant de caractéristiques de style et de beauté que le Chevrolet le plus magnifique. Et, cette élégance et cette beauté sont secondées par une normalisation nouvelle et plus grande dans la qualité. Ses caractéristiques de haute qualité incluent: nouveau filtre pour

l'huile, nettoyeur d'air, phares et lampes de dais du type obs, radiateur remodelé, garde-boue entièrement arrondis, sièges à coutures sur le Coach, et nombre d'autres caractéristiques trop nombreuses pour être énumérées. Mais il ne suffit pas de voir le Chevrolet le plus magnifique... ce n'est que lorsque vous avez fait une randonnée dans cet auto et l'avez conduit, que vous pouvez réaliser parfaitement la satisfaction suprême qu'assure le rendement de Chevrolet.

Légaré Automobile de St-Hyacinthe
92-94 Mondor, Tel 546 St-Hyacinthe.

NOUVEAUX BAS PRIX

Routeur	- 965.00
Auto de	
Tourisme	655.00
Coupe	- 780.00
Coach	- 760.00
Sedan	- 865.00
Sedan	
Landau	- 930.00
Cabriolet	890.00
Routeur de	
livraison	655.00
Chassis commercial	490.00
Chassis express pour utilisation générale	645.00
Pris aux usines, à Oshawa.	
Taxes du gouvernement en plus.	



Pour DISTANCER vos COMPETITEURS

B., un marchand de Vancouver, prit le premier train pour Toronto afin de s'assurer une grosse commande.

J., son rival à Vancouver, appela ce client de Toronto et fit la vente par téléphone avant que B. ait atteint Calgary.

Le plus sûr moyen, toujours, c'est de communiquer avec votre client sans délai. Si vous pouvez lui vendre par téléphone, arrangez une entrevue. Alors il vous attendra avant de placer sa commande.

De nombreux abonnés qui avaient cru nécessaire un appel de Personne-à-Personne constatent qu'ils peuvent facilement atteindre la personne désirée au moyen d'Appels-entre-Postes. Ceux-ci sont plus rapides et plus économiques.



914

tint sa décision.

J'ai sous la main une résolution qui a son importance et dont je prends la responsabilité de l'exactitude de sa reproduction.

St-Hyacinthe, 3 mars, 1927.

Ligue de Gouret "Junior" du Quartier Cinq.

Le gérant du Maskoutain, ayant refusé de continuer le détail avec le club Penmans en dépit du vote majoritaire de l'assemblée du 1er courant tenue par la susdite ligue, à cet effet,

Nous, gérants soussignés de la susdite ligue, déclarons le Penmans champion de la susdite ligue pour la saison 1926-27.

Signé: Rod. Brouillé,
Gérant du Penmans.

" E. Leblanc,
Gérant du Clairon.

" Hervey Lafrance,
Gérant du Black Horse.

" C. Mercure,
Gérant du Goodyear.

Signé devant moi,
Lionel Leblanc,
sec. de la ligue.

Cette résolution nécessite des explications que nous croyons devoir fournir.

Le Maskoutain éliminé, le détail appartenait au Black Horse, comme on pourrait le constater dans la position des clubs, dont l'échelle fut aimablement présentée dans l'article en Tribune Libre du 11 courant. Nous avions télé-

APRES LA CHASSE—DOUBLERA VOTRE PLAISIR

Gin Canadien Melchers Croix d'or

La Boisson des Canadiens

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral.

Le Gin le plus pur qui existe. Rectifié quatre fois, vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS

Gros: - 40 onces \$3.65
Moyens: - 28 onces \$2.55
Petits: - 10 onces \$1.10

Distillerie à Berthierville
MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED - MONTREAL

phoné au gérant du Black Horse qui déclara que la saison menaçait et rendrait impossible la continuation du détail et que pour sa part il consentait au nom de son club, le Maskoutain étant éliminé de la course au championnat, que le Penmans reçoive les honneurs du championnat vu qu'il occupait également la tête de la ligue. Comme la résolution ci-dessus en fait foi les autres gérants ont compris, tout en aimant le sport, que les joueurs n'étaient pas pour jouer du gouret en canot vu la température impossible et ils n'auraient certainement pas forcé les joueurs du Maskoutain à jouer en aéroplane, si leur gérant avait consenti à les laisser jouer.

La question fut vite résolue. Le gérant du Maskoutain a tiré au renard, et ce sont ses joueurs qui paient les pots cassés. Nous sommes le premier à le regretter, les autres gérants de même, et nous nous consolons en étant convaincu que ce n'est pas un joueur du Maskoutain qui a écrit ou inspiré l'article du 11 courant paru dans le Courrier en Tribune Libre et nous sommes heureux de constater l'excellent esprit sportif qui a régné toujours entre tous les membres de notre ligue Junior. Nous en avons eu le plus bel exemple dans la veillée sportive du 5 courant, la 1ère veillée d'une ligue de gouret organisée à St-Hyacinthe par des amateurs et où les joueurs de tous

les clubs ont fraternisé avec cet esprit sportif qui a été, qui est et qui sera le véritable succès de la ligue junior du Quartier Cinq, maintenant "la ligue de gouret junior de la cité de St-Hyacinthe."

Lionel Leblanc,
sec. de la ligue Junior de la cité de St-Hyacinthe.

N. B. — Saperlipopette, tout en écrivant nous avons perdu de vue un appointment pour ce soir avec une certaine personne. Mais c'est un vendredi, le jour de la pénitence, et toi pauvre typo qui sera chargé de transcrire un tel galimatias, je t'en souhaite de la patience.....

CONSEILS AUX JEUNES FILLES.

Pour faire un heureux mariage, Avant le temps n'y rêve pas.

Quand et comment l'on se marie. Dans les romans ne cherche pas.

A courir bals, bijoux, toilettes Ton bon renom ne risque pas.

Par sage et pieuse conduite, Sage mari tu gagneras.

Pour être aimée ou demandée, Nulle avance tu ne feras.

Jamais à l'insu des parents, Jeune homme ne fréquenteras.

PACIFIQUE CANADIEN

ACHETEZ

VOS

BILLETS

CHEZ

J. E. MORIN

Agent — Téléphone 70

23½ Rue Laframboise
P. S. — Privilège de voyager par Canadien National jusqu'à Montréal et prendre le Pacifique Canadien ensuite.

Sur demande M. Morin accompagnera les passagers à Montréal et s'occupera des transferts, etc.

Des beaux discours et flatteries Soigneusement te méfieras.

Mari, jureur, buveur, menteur, Pour l'or du monde ne prendras.

Vingt fois, avant de dire oui, Ta langue en bouche tourneras.

Mais avant tout pour être heureux,

Mari chrétien tu choisiras.

ANNONCEZ dans LE CLAIRO

NOTES LOCALES

Suite de la page 5

LA NOUVELLE MANUFACTURE

Concernant la nouvelle manufacture de la Penmans, cette construction serait faite en béton et comprendrait 4 étages, de 360 pds. de longueur, sur 60 pds. de largeur. Cette construction sera à l'épreuve du feu. Le vieil entrepôt de la Penmans sera démolé incessamment. Plusieurs croient que les travaux seront activement poussés pour que la nouvelle manufacture opère dès l'hiver prochain et peut-être en octobre.

Mgr. DECELLES BENIT DEUX STATUES.

Dimanche dernier, à la clôture de la retraite des dames prêchée par les RR. PP. Grégoire et Casimir de l'ordre des Capucins. Sa Grandeur Mgr. F.-Z. Decelles, évêque du diocèse de St-Hyacinthe, bénissait les statues de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et du bienheureux curé d'Ars. Il était accompagné de Mgr. P. S. Desranleau, vicaire général, et du chanoine L. Nap. Desmarais, curé à la cathédrale.

ACTION RENVOYEE AVEC DEPENS.

L'hon. juge Joseph Demers a rendu jugement dans la cause de Joseph Laforest vs Alexandre Savaria. M. Laforest, cultivateur de Marieville, alléguait que le défendeur, avec son camion automobile, avait tué une de ses vaches évaluée à \$100. Le défendeur plaide qu'il n'avait pas pu éviter l'accident. Le demandeur n'ayant pas prou-

vé les allégations essentielles de sa déclaration, l'action a été renvoyée avec dépens.

ARRESTATION A ST-HYACINTHE

Mercredi dernier, le chef de police M. A. Bourgeois recevait un téléphone, à 4 1-2 hrs. p. m., l'avertissant qu'un individu venait de voler la somme de \$1,000.00 et qu'il avait pris le train No. 1 du C. N. R. passant à St-Hyacinthe à 6.38 hrs. p. m.

La description du malfaiteur ayant été fournie, le chef de police accompagné des constables Adrien Malo, St-Roch Antoine, Petit G. se postèrent à la gare du C. N. R. A l'arrivée du train le chef s'informa auprès du conducteur si un individu dont il donna la description se trouvait à bord avec les passagers. Sur réponse affirmative et juste indication le chef de police opéra l'arrestation qui se fit sans incident.

Le malfaiteur était armé jusqu'aux dents, revolver chargé, boîte de balles, menottes, rien ne lui manquait. Il fut conduit aussitôt à la station de police.

Le chef télégraphia au plaignant que le coupable venait d'être capturé.

Hier au matin le coupable avoua son vol et le plaignant, un sien parent, levait la plainte qu'il avait émise contre lui.

ELECTIONS

Les élections des Artisans Canadiens-Français (Succursale Féminine Bernard), auront lieu mercredi prochain, le 23 mars, à la Salle Paroissiale Notre-Dame. Tous les membres sont priés d'y assister.

FEU

Le rapport du comité d'incendie mentionne une fausse alarme pour le 13 courant à la boîte No. 12, rue Bourdages, et un feu de cheminée, lundi, à 7 hrs. a. m. sur la rue St-Antoine.

LA DEBACLE

Non seulement ça paraît, mais ça y est. Tout va de l'avant cette année, même la rupture des glaces qui s'est faite en bas du barrage près de la Penmans, lundi soir le 14, à 8 hrs., ce qui donne une avance d'un mois moins 6 hrs., sur l'an dernier vu que la débacle s'est produite le 14 avril à 2 hrs. en 1926. Le coup d'eau est pratiquement "à l'eau" vu que la circulation des glaces est libre jusqu'aux Rapides Plats.

En haut du barrage la glace se désagrège tranquillement.

ETAT-CIVIL Cathédrale.

Naissances. — Mars 10 : Marie, Claire, Huguette, enfant de Henri Daudelin et de Alice Bergeron. Parrain et marraine : Joseph Bernier et Blanche Daudelin, oncle et tante de l'enfant. — Mars 10 : Pierrette, Marielle, enfant de Médéric Girouard et de Bertha Racine. Parrain et marraine : Eddy Girouard et Yvonne Racine, oncle et tante de l'enfant. — Marie, Dolorès, Jacqueline, enfant de Hervé Barbeau et de Georgiana Charron. Parrain et marraine : Louis Charron et Amanda Gauthier. — Mars 12 : Joseph, Jean, Jacques, Nelson, Girard, fils de Wilfrid Chapdelaine et de Georgiana Phaneuf. Parrain et marraine, Hervé Chapdelaine et Flore Chapdelaine, frère et soeur de l'enfant. — Mars 14 : Marie, Thérèse, Madeleine, enfant de Emile Barré et de Majella Robert. Parrain et marraine : Henri Barré, oncle de l'enfant et Robéa Bernier. — Mars 14 : Marie, Gisèle, Dolorès, enfant de Jules Hébert et de Clara St-Jean. Parrain et marraine : Albert St-Jean et Régina Berger, grands-parents de l'enfant. — Mars 15 : Marie, Charlotte, Thérèse, Gabrielle, enfant de Joseph Carignan et de Lucina Maheu. Parrain et marraine : Charles Fortin, représenté par Joseph Richer, et Rose Maheu, tante de l'enfant.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, le mardi 22 mars 1927, des soumissions pour la reconstruction en béton du mur de protection en encaissement existant, à Saint-Lambert, comté de Chambly, P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour la reconstruction du mur de protection, Saint-Lambert, P. Q."

On peut consulter les plans et les formules de contrat, et se procurer des devis et des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district, Station postale "H", Montréal, P. Q.; édifice du bureau de poste, Trois-Rivières, P. Q., et édifice du bureau de poste, Québec, P. Q., ainsi qu'au bureau de poste de Saint-Lambert, P. Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada et des bons de la compagnie du chemin de fer National-Canadien, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque accepté, pour la somme de \$10.00, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre, S. E. O'BRIEN, Secrétaire. Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 4 mars 1927. 11-18m

Cartes d'Affaires

Tél. 655
S. CAOUCETTE
Entrepreneur - Maçon

Spécialité :
PLATRIER ET BRIQUETIER.
BRIQUE et ROCK-WALL A VENDRE.
Ouvrage garanti à prix modérés.
38 rue Concorde, - St-Hyacinthe.
29j. 1927

MACHINE A SABLER
M'étant procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de me les confier. Assurant d'avance, une entière satisfaction.
E. A. GENDRON, 244 Cascades. jno.

PEINTURAGE ET VERNISSAGE D'AUTOS ET DE VOITURES, Etc.
Travail de première classe à des prix défiant toute compétition.
Ouvrage garanti.
ARTHUR LEMIEUX
Tél. No 444w. 21 Rue Crevier, Laprovidence.
4d-1a.

Cartes Professionnelles

TEL. 336
DOCTEUR
L.-P. COUTURE
SPECIALISTE
Maladies des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE
191 rue Girouard, ST-HYACINTHE
Qué.
26f. 1927

MORIN & MORIN
NOTAIRES
et
AGENTS d'ASSURANCES
Syndic autorisé en vertu de la Loi des faillites
159 Girouard — St-Hyacinthe
René Morin — Henri Morin

A. DELAGE
Avocat
9 St-Denis — St-Hyacinthe
2j. 1926

DR P. OSTIGUY
SPECIALISTE
Maladies des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge.
255 rue Sherbrooke Est, Montréal.
Tél. Est 5684.

Pensionnat de la Maison-Mère
Présentation de Marie
Saint-Hyacinthe.

Leçons d'Art Culinaire
LE LUNDI A 9.30 HRS.

Pour DAMES et jeunes FILLES

Les personnes qui désirent assister à ces leçons sont priées d'apporter un cahier et un tablier

ENTRÉE: Parloir des élèves

CONDITIONS :
Leçon et dîner .75
Leçon sans le dîner .35
(payables après chaque leçon)

Province de Québec-District de St-Hyacinthe — Cour Supérieure — No. 614 — Dame Marie Louise Désourdy alias Moreau, de la paroisse de Saint-Liboire, dit district, épouse commune en biens de Joseph Laprés, commerçant, du même lieu, demanderesse vs le dit Joseph Paprés, défendeur.

Avis est donné qu'une action en séparation de biens a été instituée par la demanderesse, le 11 février 1927.

Les procureurs de la demanderesse, FONTAINE & CHAGNON
25f-4-11-18m

BOIS DE CHAUFFAGE

Bois de chauffage de toutes sortes chez L.-A. PLANTE, 30 Concorde, Tél. 602. Spécialité, Bois franc et mou débité, 12 pcs de long, seulement \$2.60 la corde; Bois franc mêlé, 12 pcs, \$3.50. Belles croûtes, 12 pcs., \$2.50 la corde. Venez ou téléphonez. Service prompt.

BOIS GAZE

Vous ferez votre cuisine promptement en employant nos bois gazés, très vifs pour allumer le bois ou le charbon. Si votre fournisseur ne l'a pas, téléphonez No. 602. Nous vous le fournirons aussitôt. A vendre chez L.-A. PLANTE, No. 30 Concorde.

POUR RECHAUFFER LA MAISON

Employez le Katherine Kitchen Koal. Pour réchauffer la maison promptement le matin. En boîtes de 12 gros paquets, seulement 50 cts. la boîte, ou 6 boîtes pour \$2.50. A vendre chez L.-A. PLANTE, 30 Concorde. Tél. 602

A VENDRE

TRUCK REO à vendre à très bonnes conditions. Pneus neufs. S'adresser à l'EMPIRE CLOTHING Mfg. Company. 18-25m-1-8m

ON DEMANDE

UNE SERVANTE au No. 190 rue Girouard, St-Hyacinthe, P. Q. 1f

Petites Annonces

Chambre à Louer.

CHAMBRE A LOUER, avec ameublement neuf, électricité, et usage de l'eau chaude, aux prix de \$2., \$3. et \$4. par semaine. S'adresser à A. Lorranger, 88 rue Ste-Anne, Saint-Hyacinthe. jno

Logements à Louer.

St-Hyacinthe est la ville où l'on peut vivre le plus économiquement possible, puisque l'on peut y trouver des logements de 4 appartements, au prix de \$5.00 par mois. Aussi, vous pouvez habiter un logis de 6 appartements, à part chambre de bain, avec l'eau chaude, à raison de \$12.00 par mois. S'adresser à EUG. BENOIT, 90 rue Ste-Anne, St-Hyacinthe. jno

A Vendre ou à Louer

UNE BATISSE en brique solide de 5 étages et sous-bassement, de 32 x 60 pieds, située dans le centre de la ville. Convenable pour manufacture, commerce de gros, réfrigérateur, etc. Elevateur électrique, chauffage à l'eau chaude, etc. A vendre ou à louer en tout ou en partie. S'adresser au bureau du Clairon. jno

A VENDRE

Chalet à vendre situé à un mille de la ville et qui porte le nom de "Chalet Mon Plaisir". Pour informations s'adresser à Horace ROBINSON, Chambly, Canton, Tél. 17. jno

A LOUER

Beau magasin à louer au No. 57 rue St-François, près du marché. S'adresser au No. 41 rue Ste-Anne. jno.

A VENDRE

Garage comprenant accessoires et outillages des plus modernes à vendre à des conditions avantageuses. Pour informations s'adresser au bureau du Clairon, St-Hyacinthe. jno.

A LOUER

Trois superbes chambres pour messieurs, ayant vue sur le parc. Prix modéré, s'adresser à 8 rue Rosalie. jno.

A Vendre

AMEUBLEMENT de salle à manger, 9 morceaux, en excellent état. S'adresser au Grand Hôtel. jno.

A Vendre

HUIT TABLES de restaurant ainsi que 32 chaises et plusieurs miroirs, le tout en parfait ordre. S'adresser à 109 Cascades, St-Hyacinthe.

A Louer

Magnifique chambre, pour monsieur ou demoiselle. S'adresser à 121 1/2 Cascades, St-Hyacinthe, Qué.

A LOUER

A LOUER—Local comprenant une superficie de 10,000 pieds carrés de plancher dans la bâtisse Bourgeois, Place du Marché (ancienne manufacture A. Amyot & Cie), peut être loué en entier ou en partie, convient pour manufacture ou entrepôt, etc. Bonnes conditions. possession immédiate.

S'adresser au propriétaire: L.-E. CHARRON, St-Hyacinthe, Qué. jno



Aux Gens Mariés---

La mère est prise

par le soin des enfants. Les multiples travaux du ménage—lavage—reprise—soin aux malades—cuisine requièrent tout son temps. Il lui faut aussi é-

*Like leaves on trees the race of man is found—
Now green in youth, now withering on the ground!
Another race the following spring supplies:
They fall successive, and successive rise — POPE*

Le Père Desire

que Jacques aille au collège. Il veut lui épargner les déboires qui ont assombri sa jeunesse. Il faut aussi que Marie reçoive un enseignement spécial. Cela va coûter beaucoup d'argent. La marge entre les dépenses et le revenu n'est pas grande, mais il espère que plus tard les enfants apprécieront le sacrifice.

Mais le père et la mère vieillissent. Les signes précurseurs de la calvatie chez le père et les cheveux gris qui apparaissent aux tempes de la mère disent clairement qu'ils ne leur reste plus que quelques années pour s'assurer une heureuse vieillesse. Bientôt les enfants seront grands et auront à faire face aux mêmes responsabilités. Ce serait embarrassant de leur demander d'être le support de leurs parents.

Les faits ci-dessus sont d'occurrence quotidienne. Des milliers ont résolu le problème en prenant **une Police à Dotation à Long Terme de la Manufacturers Life**. Advenant la mort du père, cette police procurera à la mère l'argent nécessaire au soutien de la famille et préviendra de cruelles séparations. Si, cependant, les deux vivent jusqu'à soixante-cinq ans, l'assurance devient payable **pour le reste de la vie** sous forme de **revenu mensuel**, si désiré. Qu'y a-t-il de plus beau? Qu'y a-t-il de plus pratique? Permettez-nous de vous en dire plus long à ce sujet.

THE
MANUFACTURERS LIFE
INSURANCE COMPANY

HEAD OFFICE TORONTO, CANADA
Représentant à St-Hyacinthe, J. A. BELANGER.

Sans m'obliger en rien veuillez me donner les détails sur le genre d'assurance qui convient le mieux à mes moyens.
J'ai actuellement pour \$..... d'assurance d'après le mode Je suis âgé de..... ans et j'ai une famille de..... enfants.
Nom..... Adresse.....

GLACE HYGIÉNIQUE ET A BON MARCHÉ

M. Donat Archambault, 212 rue Bourdages, commerçant de glace, a l'honneur d'informer le public qu'il a fait son approvisionnement de glace selon les règles les plus strictes de l'hygiène.

Pour faire ce travail, il ne s'est pas servi de chevaux, ni autre chose qui serait de nature à transporter les microbes ou les germes de maladies. Un instrument spécial dont il s'est servi lui permet de livrer la glace la plus saine et la plus hygiénique.

Un service de première classe sera donné à sa clientèle.

Livraison de bonne heure et à un prix qui défie toute compétition.

Pour informations s'adresser à
M. ou Mme Donat Archambault
Tél. 378W
MARCHÉ CENTRE